



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017



Sommaire

1	 Rapport moral du Président	p.4
2	 InfoMIE, Qui sommes -nous ?	p.6
3	 Mineur-e-s isolé-e-s étrangers/ères, qui sont-ils/elles ?	p.11
4	 Renforcer les capacités des acteurs qui contribuent à l'accompagnement et la prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'échange de pratiques et le dialogue entre disciplines	p.14
	4.1 La plateforme InfoMIE, richesse du travail en réseau pluridisciplinaire	p.16
	4.2 Des espaces dédiés à la transmission des savoirs et savoir-faire et aux échanges de pratiques	p.17
	4.3 L'ouverture ultra marine	p. 31
5	 Soutenir les professionnels de terrain dans la réalisation de leur mission	p.32
	5.1 Une veille quotidienne à travers le centre de ressources www.infomie.net	p.34
	5.2 Un appui des acteurs et des jeunes au quotidien : les permanences juridiques nationales d'InfoMIE	p.37
	5.3 Un appui « sur mesure » et personnalisé : les journées de formation/sensibilisation	p.41
	5.4 L'animation de la liste de travail InfoMIE-rime	p.43
	5.5 La lettre d'actualité d'InfoMIE	p.44
	5.6 Nouveau mode de diffusion de l'information, le réseau social Twitter	p.45
6	 Mettre en œuvre notre projet	p.47



Rapport moral du Président



L'année 2017 a vu des évolutions importantes si ce n'est que par l'élection d'un nouveau Président de la République et de la nomination d'un nouveau gouvernement ; avec son cortège d'inquiétudes pour les un.es ou d'espoirs pour les autres.

Quelle politique globale allait voir le jour et quelle politique d'immigration et d'intégration devait être mise en place après les attermoissements et le durcissement de la mandature précédente ?

Et dans ce cadre quel allait être le sort réservé aux mineurs isolés étrangers « devenus » mineurs non accompagnés ? Ah cette sémantique censée être plus adaptée aux « temps modernes » mais qui de fait cache le plus souvent une réalité parfois sordide !

La lecture du présent rapport d'activités démontrera une fois encore qu'INFOMIE assure et assume son rôle d'utilité sociale dans le respect de son objet statutaire et des objectifs qui en découlent.

Le calendrier des activités de la page 10 et le tableau indiquant le nombre de consultations de la page 41 montre si besoin était que l'activité de la plateforme et Centre-ressources qu'est notre collectif pluri-acteurs a augmenté d'une façon significative, ce qui est à la fois positif mais qui reflète une situation sur le terrain des plus préoccupantes pour de nombreux enfants et jeunes arrivés sur notre territoire après un parcours dont la dureté et la dangerosité ne sont plus à démontrer.

Depuis un an, le constat qu'il faut dresser est celui d'un durcissement de la politique migratoire en général, au-delà même de la préparation en 2017 de la loi asile-immigration (votée par l'Assemblée nationale en avril 2018 et qui sera prochainement examinée au Sénat) mais surtout une prise en étau, dans l'affrontement entre Etat et Conseils départementaux des mineurs isolés étrangers/mineurs non accompagnés. Ces mineurs particulièrement vulnérables appellent notre protection, comme tout enfant en danger sur notre territoire.

En toute logique, l'appui qu'apporte INFOMIE aux professionnels aurait dû connaître un regain d'attention des pouvoirs publics. Les Ministères de la Justice, de la Ville Jeunesse et Sports, des Familles, de l'enfance et du droit des femmes ont maintenu leur soutien à InfoMIE, avec parfois une légère diminution. Par contre, le Ministère de l'Intérieur n'a même pas daigné répondre à la sollicitation d'INFOMIE et ce pour la première fois depuis 8 ans. Malgré plusieurs relances auprès des services et une interpellation directe du Ministre, aucun retour. Monsieur Collomb est resté sourd à nos appels. Passons sur l'incorrection de cette situation - quoique - mais ceci interroge plus largement sur la nature des relations que les pouvoirs publics veulent avoir avec la société civile. Sans galvauder le vocabulaire, il y va du fonctionnement démocratique de notre pays.

A contrario, des citoyens et citoyennes se sont mobilisé.es pour soutenir INFOMIE ainsi que des Fondations. Mais la situation de notre association reste difficile sur le plan financier ce qui freine son développement pourtant nécessaire. Une seule salariée fait « tourner la boutique » mais cela ne suffit pas pour répondre aux très nombreuses sollicitations.

Qu'il me soit permis, au moment de quitter la présidence d'INFOMIE, de remercier toutes celles et tous ceux qui depuis 2006 soutiennent notre association. C'est un honneur et une fierté pour moi d'en avoir été l'un des fondateurs sous l'égide du Comité PECO.

Tous mes vœux de réussite accompagnent le futur ou la future président.e et le prochain Conseil d'administration.

Enfin merci à Sophie et Aurélie* avec qui j'ai partagé des moments forts et surtout, sans qui INFOMIE ne serait pas ce qu'elle est.

Roland Biache,
Président d'InfoMIE

**Sophie LAURANT et Aurélie GUITTON, coordonnatrices successives d'INFOMIE*



InfoMIE
Qui sommes-nous ?



NOTRE HISTOIRE

Depuis plus de 10 ans, la plateforme nationale InfoMIE outille et accompagne les acteurs et actrices accompagnant les mineur.e.s isolé.e.s et jeunes majeur.e.s et travaille à la protection et au respect des droits de ces jeunes vulnérables.

En janvier 2005, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) publiait un rapport sur les conditions d'accueil des mineurs isolés étrangers/mineurs non accompagnés en France, suite à une enquête menée auprès de 64 départements. Dès 2005, ce rapport rappelle fermement que le phénomène des mineurs isolés étrangers est et demeurera un phénomène pérenne.

L'un des constats présentés dans ce rapport révèle alors une difficulté et un manque d'accès prégnant aux informations, au droit applicable dans le domaine des mineurs isolés étrangers. Selon ce même rapport, il est primordial pour améliorer la prise en charge de ces jeunes vulnérables de créer, de constituer des plateformes ou réseaux coordonnés d'acteurs réunissant divers partenaires publics et associatifs

[illegible]

Le 6 décembre 2006 est ainsi créé et mis en ligne le centre ressources www.infomie.net dont le but est alors de recenser et compiler toute la littérature existante sur la question des mineurs isolés étrangers/mineurs non accompagnés et surtout mettre en exergue le droit applicable.

En 2009, le projet InfoMIE s'autonomisera en association loi 1901 pour devenir une véritable plateforme nationale d'acteurs concernés par la question des MIE.

Depuis sa création, la plateforme nationale InfoMIE, dont le centre ressources est l'outil le plus connu, n'a eu de cesse de s'élargir, dans une logique pluridisciplinaire et pluri acteurs.

Cette plateforme nationale à la composition inédite a ainsi le privilège de regrouper associations, structures de protection de l'enfance (foyers, MECS,...) ministères, autorités indépendantes, conseils départementaux et professionnels (médecins, avocats, psychologues, éducateurs...) accompagnant au quotidien ces jeunes vulnérables.



**PLATEFORME
NATIONALE DE
PROFESSIONNELS**



LIEU TECHNIQUE DE RÉFLEXION



MISE À DISPOSITION DE RESSOURCES ET D'OUTILS

NOS OBJECTIFS :



- > **Concourir à la protection des mineurs isolés étrangers, jeunes particulièrement vulnérables, car exposés au danger d'exploitation**
- > **Permettre aux mineurs isolés étrangers de bénéficier d'une prise en charge efficace et adaptée à leurs besoins spécifiques, en adéquation avec le principe « d'intérêt supérieur de l'enfant » posé à l'article 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1990**
- > **Diagnostiquer et répondre aux besoins d'information, de conseil et de soutien exprimés par les professionnels qui travaillent en direction des mineurs isolés étrangers**

Par la mise en synergie des compétences des personnes qui composent le réseau (mutualisation des savoirs et des savoir-faire) et l'élaboration d'outils / de supports (centre ressources, permanence de renseignements, listes de diffusion et de discussion, outils de capitalisation etc.) à destination des acteurs de terrain, InfoMIE favorise donc l'accès aux droits fondamentaux des mineurs isolés étrangers (accès à une protection, accès à l'éducation, accès à la santé, rétablissement de l'identité etc.)

La plateforme InfoMIE est bien souvent connue pour son centre ressources en ligne, www.infomie.net, qui est la face émergée et visible de notre action. Mais nos activités sont bien plus larges.

Nous prenons peu la parole, notre action n'est pas matériellement palpable pour beaucoup (nous ne distribuons pas de repas, de vêture, nous ne soignons pas). Et pourtant l'accès aux droits est tout aussi primordial et complémentaire des autres actions.

Pour que les droits de ces jeunes en danger soient respectés, pour que ces jeunes soient protégés, une information, une formation et un outillage des acteurs qui les accompagnent et des jeunes eux-mêmes est une base indispensable. Ceci est notre action au quotidien.

Concernant la nature de notre association, InfoMIE porte sur la protection des mineurs isolé.e.s étrangers/ères, le respect de leurs droits et uniquement sur cette question. Ce qui en fait, de facto, une plateforme unique aux niveaux français et européen, spécialisée sur cette thématique, ayant une expertise globale et fine sur ces jeunes vulnérables et sur l'ensemble de leur parcours, de leur arrivée sur le territoire à leur sortie des dispositifs de protection de l'enfance. C'est sa richesse et c'est ce qui explique qu'InfoMIE est devenue un outil incontournable pour les acteurs de terrain.

LES DESTINATAIRES D'INFOMIE



- > Les professionnels issus du travail social, de l'enseignement, de la justice et de la santé
- > Les formateurs et étudiants du secteur de l'enseignement du travail social
- > Les Conseils départementaux, chefs de file de la protection de l'enfance
- > Les chercheurs spécialisés dans la protection de l'enfance, le droit des étrangers, les droits humains, etc.
- > Les mineurs isolés étrangers et jeunes majeurs.

DES CHIFFRES CLÉS :



58
MEMBRES



11 ANS
DU CENTRE
RESSOURCES



1
OUTIL SANTÉ
PUBLIÉ



837
CONSULTATIONS
JURIDIQUES



2
COMITÉS
DE RÉDACTION



3
GROUPES
DE TRAVAIL



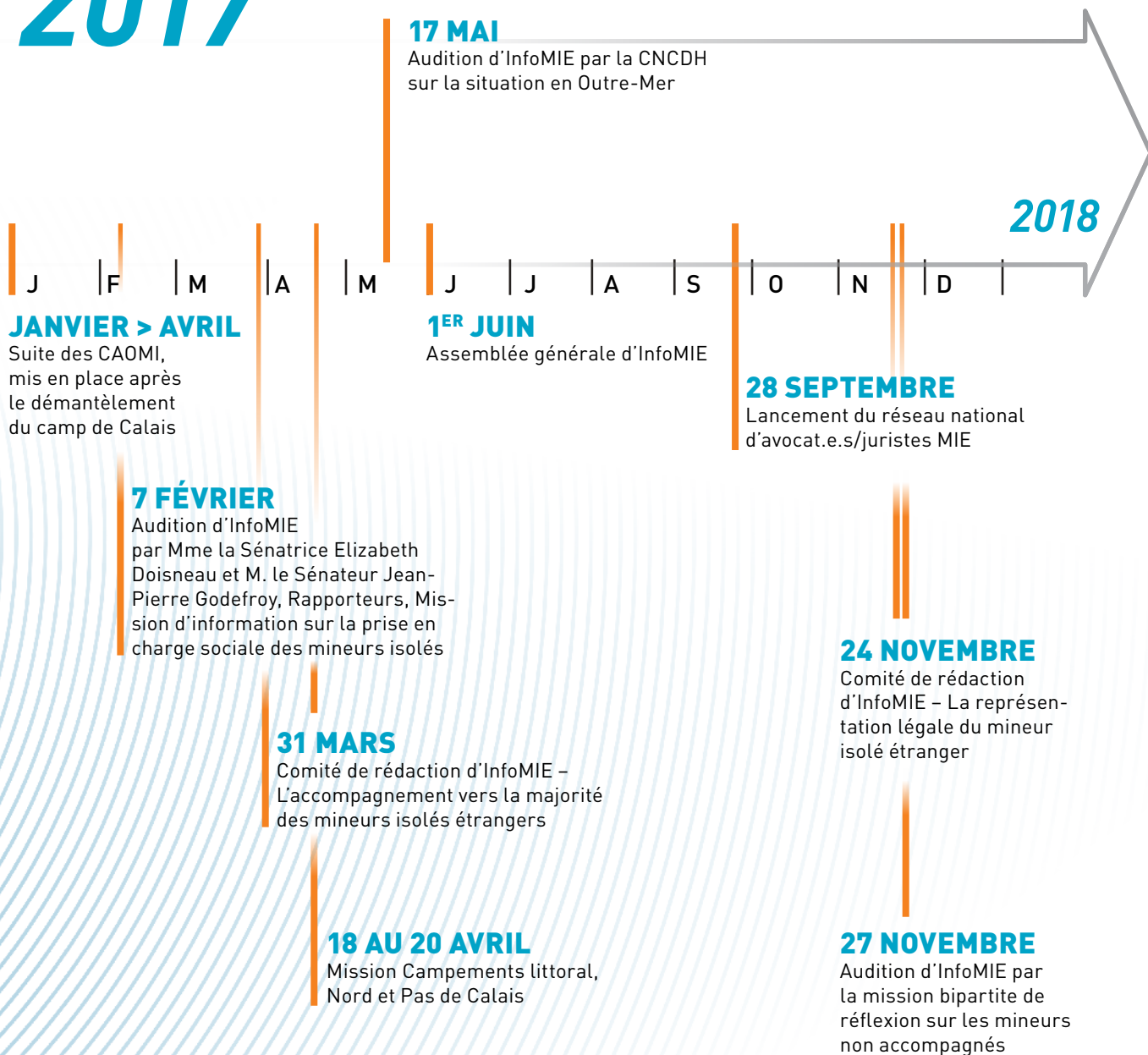
1
RÉSEAU
D'AVOCATS ET
DE JURISTES



21
BARREAUX
REPRÉSENTÉS

QUELQUES DATES CLÉS :

2017



2018

3

Mineur-e-s isolé-e-s étrangers/ères, qui sont-ils/elles ?



Mineur-e-s isolé-e-s étrangers/ères, mineur-e-s non accompagné-e-s, mineurs privés définitivement ou temporairement de la protection de leurs parents. Autant d'appellations pour des jeunes vulnérables qui, du fait de leur minorité et de leur isolement, sont en danger et relèvent donc de la protection de l'enfance. Quel que soit le débat autour de la nomenclature à retenir, les mineurs isolés étrangers vont être confrontés à des obstacles qui n'existent qu'en raison de leur extranéité : entrée dans le dispositif de protection de l'enfance, détermination de leur âge, de leur minorité, reconnaissance de leur identité, droit à l'éducation, à la santé...

Les mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s, du fait de leur minorité et de leur isolement légal - c'est à dire présents sur le territoire français sans les titulaires de l'autorité parentale- deux critères de danger au sens de l'article 375 du code civil, relève de l'enfance en danger, sans discrimination, et donc de la compétence des Conseils départementaux au titre de la protection de l'enfance. Ainsi, la protection en France de ces jeunes particulièrement vulnérables dépend pleinement de la qualité et de la cohérence de l'accompagnement mis en place dès leur arrivée sur le territoire et durant les mois ou années que durera leur prise en charge / leur soutien par les services de l'aide sociale à l'enfance.

QUI EST MINEUR-E ISOLÉ-E ÉTRANGER/ÈRE ?

La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant retient la notion de « mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille » au sein de l'article L. 221-2-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Les articles L112-3 et L221-2-2 du CASF précisent que ces jeunes « privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille » entrent dans le droit commun de la protection de l'enfance et relèvent donc à ce titre de la compétence des départements.

Ainsi, un mineur isolé étranger est une personne de moins de 18 ans, n'ayant pas la nationalité française et qui se trouve séparée des titulaires de l'autorité parentale sur le territoire français. Parce qu'il est mineur, et parce qu'il est séparé de son ou ses représentants légaux, et donc dans une situation d'isolement, ce jeune est un enfant en danger. De cette situation découle un besoin évident de protection. Ces jeunes relèvent donc du droit commun de la protection de l'enfance.

Les mineurs étrangers, (isolés ou non) présents sur le territoire français, du fait de leur minorité, n'ont pas à justifier de la régularité de leur séjour. En revanche, ces jeunes, particulièrement vulnérables, parce qu'ils sont de nationalité étrangère, devront à leurs 18 ans accéder au séjour. Ils relèveront ainsi également du droit des étrangers.

RÉORIENTATION NATIONALE DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Ces jeunes vulnérables relèvent de la protection de l'enfance et donc de la compétence départementale. Or, certains départements remontaient depuis longtemps une inégalité entre les territoires. Certains départements étant des départements d'arrivée, alors que d'autres non.

En 2013, une circulaire du 31 mai 2013 dite « Circulaire Taubira » avait alors dessiné un dispositif national afin d'encadrer la mise à l'abri et l'évaluation des MIE mais également d'organiser une répartition nationale des MIE.

Après que le Conseil d'Etat a, en 2015, annulé partiellement cette circulaire « Taubira » du 31 mai 2013, le gouvernement s'était engagé à donner une base légale au dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers.

C'est chose faite avec la loi du 14 mars 2016 qui pose le principe d'une répartition de l'accueil des mineurs isolés étrangers entre les départements. Ainsi, un mineur isolé étranger reconnu comme mineur isolé dans un département X pourra faire l'objet d'une réorientation nationale dans un autre département.



4

**Renforcer les capacités
des acteurs qui contribuent
à l'accompagnement et
la prise en charge des
mineurs isolés étrangers
par l'échange de pratiques
et le dialogue
entre disciplines**



À l'heure où l'accueil des mineurs isolés étrangers concerne, sans exception, l'ensemble des départements français (adoption de la loi relative à la protection de l'enfant du 14 mars 2016 réaffirmant le principe de répartition nationale des mineurs isolés), il convient de noter qu'un travail en réseau est d'autant plus nécessaire pour les professionnels qui découvrent ce public de jeunes en danger et doivent être opérationnels le plus rapidement possible.

La prise en charge des mineurs isolés étrangers requiert une approche nécessairement pluridisciplinaire (éducative, juridique, médicale - santé physique et psychique, etc.)

C'est la complémentarité des actions menées par les professionnels des différents secteurs qui garantit aux jeunes, mineurs isolés étrangers, un parcours adapté à leurs besoins spécifiques d'une part, et un parcours cohérent eu égard à leur double qualité d'enfants en danger et d'étrangers d'autre part.

C'est donc en permettant l'identification des professionnels concernés par l'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers (travail quotidien de l'association InfoMIE) dans les différents territoires, métropolitains et ultra-marins, qu'une mise en synergie des compétences diverses est rendue possible.

Au-delà de l'identification, c'est la structuration d'une véritable plateforme qui permet la mise en place d'un travail en réseau : InfoMIE offre donc cet «espace» aux professionnels qui travaillent en direction des mineurs isolés étrangers.

LA PLATEFORME NATIONALE INFOMIE PERMET AINSI DE:

- > lutter contre l'isolement des acteurs,**
- > mutualiser les savoirs et savoir-faire des professionnels,**
- > faciliter certaines démarches (en invitant à répartir les tâches en fonction des compétences),**
- > éviter les situations de blocage (anticipation des difficultés liées au passage à la majorité, respect des délais de recours etc.),**
- > favoriser l'émergence de projets communs,**
- > faire connaître les dispositifs innovants,**

4.1 LA PLATEFORME INFOMIE, RICHESSE DU TRAVAIL EN RÉSEAU PLURIDISCIPLINAIRE

Depuis sa création en 2009, le réseau InfoMIE s'est étendu. 2017 s'est inscrit dans cette continuité de développement et ce, à différents égards.

58 

**MEMBRES DE LA PLATEFORME
INFOMIE AU 31/12/2017**

(au 31/12/2016 : 52 membres)

8

**NOUVEAUX MEMBRES ONT
ADHÉRÉ À LA PLATEFORME EN 2017 :**

- Médecins sans frontières
- Le Secours Catholique
- L'UNIOPSS
- Me Dominique Attias, Barreau de Paris
- Me Adeline Balestie, Barreau de Montpellier
- Me Caroline Brault, Barreau de Paris
- Me Brigitte Jeannot, Barreau de Nancy
- Me Laurence Tartour, Barreau de Paris

**2 RADIATIONS ONT ÉTÉ VOTÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2017,
PRENANT ACTE DU DÉPART DE
MEMBRES AYANT CESSÉ DE COTISER.**

Les partenaires institutionnels que sont le pôle Protection des personnes /Défense des enfants du Défenseur des Droits, la Mission MNA du Ministère de la Justice, la DGCS, la DGEF, le Bureau de la Fraude documentaire du Ministère de l'intérieur, ainsi que la cellule d'évaluation EMA département du Nord ont maintenu leur

participation à l'ensemble des instances de travail d'InfoMIE. **De nouveaux partenaires ont intégré le réseau comme le UNHCR, des magistrats (juges des enfants, juges aux affaires familiales).**

Par ailleurs, InfoMIE a été sollicitée pour participer aux groupes de travail de la DPJJ, Ministère de la Justice portant sur les questions de « réévaluations » et « les fins de prise en charge ».

La plateforme nationale InfoMIE a également été auditionnée à plusieurs reprises en 2017, par la CNDH, par Mme Doineau et Mr Godefroy, Sénatrice et Sénateur rapporteurs de la mission d'information sur la prise en charge sociale des mineurs isolés ainsi que la mission bipartite de réflexion sur les mineurs non accompagnés.

Enfin, InfoMIE a participé à l'élaboration de la Recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM intitulée « L'accompagnement des mineurs non accompagnés dits "mineurs isolés étrangers", en tant que membre du groupe de travail.

**DES APPROCHES TOUJOURS
PLUS DIVERSIFIÉES ONT PU ÊTRE
IDENTIFIÉES AU SEIN DU RÉSEAU
VENANT RÉAFFIRMER LE CARACTÈRE
PLURIDISCIPLINAIRE DES ACTIONS
MENÉES PAR INFOMIE**

La plateforme nationale qui compte donc au 31 décembre 2017, **58 membres** a permis de répondre aux objectifs communs que se sont fixés ses membres, à savoir :

- > Favoriser la création de liens / d'échanges entre acteurs/experts privés et publics sur la thématique des mineurs isolés étrangers (lutte contre l'isolement des acteurs)
- > Favoriser la connaissance et la compréhension des problématiques des mineurs isolés étrangers (lieu technique de réflexion)
- > Favoriser l'émergence de solutions innovantes et opérantes (mise en synergie des compétences diverses)
- > Renforcer la capacité des acteurs de terrain (mutualisation des savoirs et savoir-faire)
- > Soutenir les acteurs de terrain (mise à disposition de ressources et d'outils)

4.2 DES ESPACES DÉDIÉS À LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE ET AUX ÉCHANGES DE PRATIQUES

La thématique des mineurs isolés étrangers et jeunes majeurs est particulièrement complexe car elle relève à la fois de plusieurs corpus juridiques (protection de l'enfance et code de l'action sociale et des familles, droit des étrangers et code de l'entrée et du séjour des étrangers et demandeurs d'asile, ordre judiciaire/ordre administratif...), mais également de champs et disciplines très divers et imbriqués (politique, juridique, éducatif, médical, psycho-pathologique etc.)

Ainsi, par la mise en synergie des compétences diverses, des prises en charge adaptées et efficaces peuvent être élaborées et proposées aux jeunes, afin de répondre à leurs problématiques spécifiques.

À cette fin, les acteurs de terrain qui travaillent en direction des mineurs isolés étrangers et expriment souvent un fort sentiment d'isolement ont besoin de se trouver/se retrouver, de «prendre de la hauteur de vue» pour reprendre souvent les propos des professionnels.

InfoMIE a donc proposé et animé en 2017 des lieux/des espaces propices aux échanges, consolidant les nouvelles formules proposées en 2015 afin de s'adapter au mieux aux besoins et demandes des acteurs.

Notre méthode est simple : coupler des espaces de travail en petit comité et des instances plus larges.

4.2.1. LE COMITÉ DE RÉDACTION (COR), INSTANCE PLÉNIÈRE ET PLURIDISCIPLINAIRE, LIEU TECHNIQUE DE RÉFLEXION CROISÉE

Le comité de rédaction constitue l'instance de travail plénière d'InfoMIE.

Initialement créé pour superviser le centre ressources en ligne www.infomie.net, le comité de rédaction tient également lieu de « lieu technique de réflexion » pour ses participants, membres et partenaires d'InfoMIE.

En effet, fin 2015 une nouvelle orientation avait été impulsée au Comité de rédaction en adoptant une approche thématique. L'idée est désormais d'aborder un sujet d'actualité, une thématique concernant les MIE et jeunes majeurs de manière transversale et pluridisciplinaire, en structurant ainsi les interventions et débats autour d'une seule et même thématique. Cette approche «ciblée» permet aux membres et partenaires de travailler en amont en ce sens et prendre la parole en fonction de l'angle de chacun, du quotidien de chacun. Ceci favorise ainsi les échanges et les changements de perspectives, donnant ainsi la parole à plusieurs structures et plusieurs professions sur une même thématique. Organisé en table ronde élargie, ce format permet d'aborder plus en profondeur le sujet choisi selon différentes **approches et ainsi décroisonner et faire dialoguer les différentes disciplines : scientifique, juridique et de terrain.**

Cet angle thématique permet également de sortir de la logique francilienne, les structures et associations d'Ile de France étant évidemment bien représentées pour des raisons pratiques (facilité de déplacement), et de donner ainsi la parole à d'autres départements.

DEUX COMITÉS DE RÉDACTION SE SONT TENUS EN 2017 :

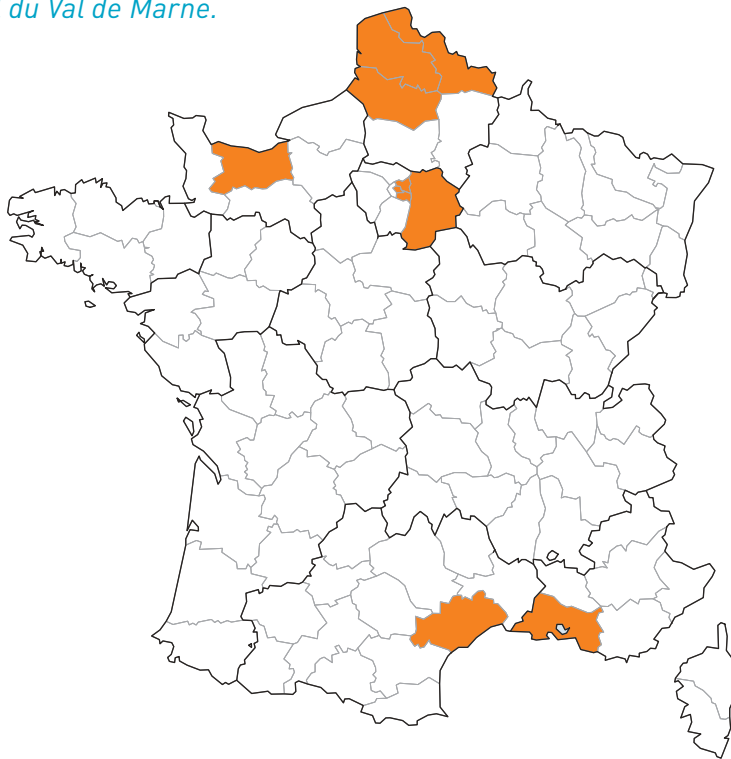


COR DU 31 mars 2017

L'accompagnement vers la majorité des mineur-e-s isolé-e-s étrangers/ères / mineur-e-s non accompagné-e-s

47 PARTICIPANTS

Dont Défenseur des Droits, Ministère de la Justice (DPJJ), Ministère de l'intérieur (DGEF), Conseil départemental du Val de Marne.



10

DÉPARTEMENTS REPRÉSENTÉS

*Paris
Le Val de Marne
La Seine Saint Denis
Le Nord
Le Calvados
Le Pas de Calais
La Somme
La Seine et Marne
Les Bouches du Rhône
L'Hérault*

Le passage à la majorité entraîne un statut juridique nouveau qui confère à l'enfant, devenu adulte, la pleine capacité juridique. La majorité induit également la fin de l'autorité parentale et l'arrêt des mesures administratives ou judiciaires mises en place pour protéger l'enfant durant sa minorité.

Les jeunes se trouvent alors au croisement de plusieurs échéances déterminantes pour leur avenir, dont la demande d'un titre de séjour. Paradoxalement, c'est au moment où les jeunes vont rencontrer le plus de difficultés que la prise en charge risque de s'interrompre. En effet, la majorité signifie pour la plupart des jeunes une sortie de la protection de l'enfance. Elle peut cependant être maintenue jusqu'à 21 ans à la demande du/de la jeune, sous la forme d'une « aide jeune majeur ».

Enfin, le passage à la majorité demeure un cap à ne pas négliger côté santé, que ce soit concernant la continuité des soins, des droits à une couverture sociale, ou encore au stress que peut engendrer ce cap.

4 | Renforcer les capacités des acteurs qui contribuent à l'accompagnement et la prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'échange de pratiques et le dialogue entre disciplines

ORDRE DU JOUR :

Chaque thème a été abordé selon une logique de regards croisés.

L'accès à un titre de séjour à la majorité pour les mineur-e-s isolé-e-s étrangers/ères / mineur-e-s non accompagné-e-s

Jean-François Martini, Chargé d'études, GISTI,
Le regard du juriste
Suzel Hurter, Éducatrice spécialisée, En temps,
Le regard de l'équipe éducative

La question de la santé et le passage à la majorité

Sibel Agrali, Directrice du Centre Primo Levi
Dr. Pamela Der Antonian Mayot, Médecin généraliste, Centre Primo Levi

L'accès à l'aide provisoire jeune majeur / la fin de placement

Nathalie Lequeux, Coordinatrice juridique, Protection des droits – affaires judiciaires – Défense des enfants, Défenseur des Droits, Le regard de la juriste
Pascal Gonzalez, Inspecteur MIE, Conseil départemental du Val de Marne, Le regard du Conseil départemental

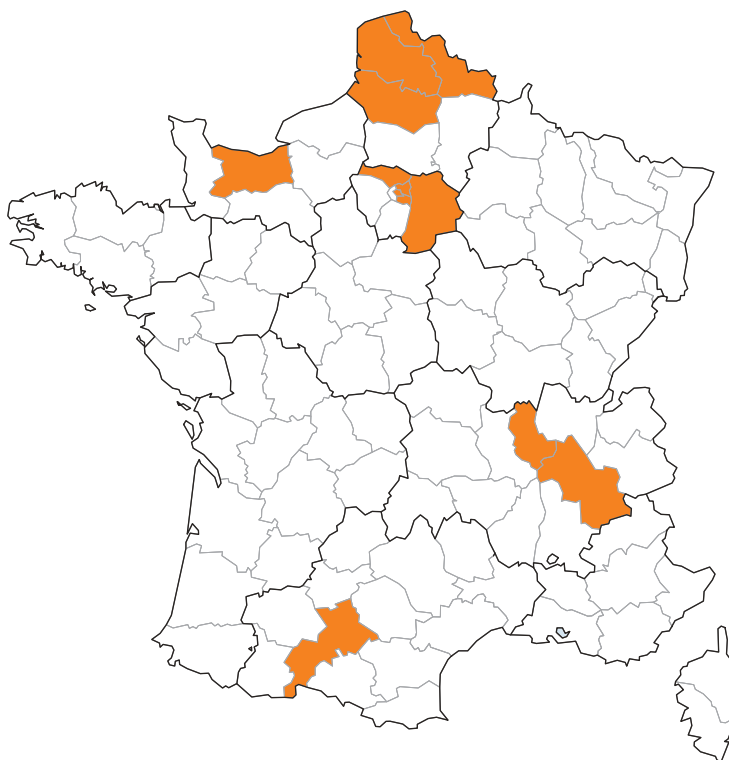


COR DU 24 novembre 2017

La représentation légale du mineur isolé

49 PARTICIPANTS

Dont juge des enfants, juge aux affaires familiales, Défenseur des Droits, Ministère de la Justice (DPJJ et DACS), UNHCR



12

DÉPARTEMENTS REPRÉSENTÉS

*Paris,
Haute-Garonne,
Val de Marne,
Seine Saint Denis,
Isère,
Nord,
Rhône,
Calvados,
Pas de Calais,
Somme,
Seine et Marne,
Val d'Oise*

L'assistance éducative assure la protection de l'enfant et l'accompagnement éducatif mais n'assure qu'imparfaitement la protection juridique du mineur. En effet, le service à qui le mineur est confié ne peut pas prendre de décisions relatives aux actes non usuels de l'autorité parentale (soins médicaux importants, scolarité, accès à la formation professionnelle, signature de contrat d'apprentissage, ouverture de compte bancaire etc.).

La question de la représentation légale du mineur isolé étranger va être d'autant plus importante que beaucoup de ces jeunes vulnérables, en raison de leur parcours migratoire et des violences auxquelles ils vont être confrontés, vont avoir besoin rapidement d'une prise en charge médicale compte tenu de leur état de santé souvent précaire. Par ailleurs, ces mineurs vont devoir accomplir des démarches administratives liées à la reconstitution de leur état civil et à leur situation administrative sur le territoire français.

4 | Renforcer les capacités des acteurs qui contribuent à l'accompagnement et la prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'échange de pratiques et le dialogue entre disciplines

Si le juge des enfants peut prendre des décisions¹ autorisant le service gardien à exercer certains actes ponctuels relevant de l'autorité parentale, seul le juge aux affaires familiales est compétent pour trancher les questions relatives à l'exercice de l'autorité parentale².

L'article 390 du code civil indique que « la tutelle s'ouvre lorsque le père et la mère sont tous deux décédés ou se trouvent privés de l'exercice de l'autorité parentale ». Selon l'article 373 du code civil « est privé de l'exercice de l'autorité parentale le père ou la mère qui est hors d'état de manifester sa volonté, en raison de son incapacité, de son absence ou de toute autre cause ».

Ainsi, le mineur isolé étranger étant privé de tout parent en capacité effective d'exercer son autorité parentale, les services de l'aide sociale à l'enfance auxquels le mineur est confié doivent saisir le juge aux affaires familiales afin que leur soit déférée la tutelle du mineur, au titre de l'article 411 du code civil. Rappelons que le procureur de la République informé d'une telle situation, peut aussi saisir le juge aux affaires familiales d'une demande d'ouverture de tutelle, le juge des enfants peut également inviter le Conseil départemental à saisir le JAF.

Il s'agissait ainsi de partir du regard du juge des enfants, mettant en place la mesure d'assistance éducative, autorisant parfois l'organisme gardien à accomplir certains actes ponctuels relevant de l'autorité parentale. Naturellement, nous avons abordé ensuite, à partir de l'analyse de la construction des ordonnances rendues le 03 novembre 2016 la compétence et les pouvoirs du juge aux affaires familiales en matière de tutelle. Ont été abordés ensuite le rôle et la place de l'administrateur ad hoc, puis, à partir de l'expérience de Médecins du Monde et de vignettes cliniques, la question de la prise en charge sanitaire et l'accès aux soins des mineurs laissés sans représentants légaux du fait de l'absence de protection au titre de l'enfance en danger. Et enfin, une mise en perspective a été réalisée par l'étude du système des tutelles belges MENA.

ORDRE DU JOUR :

La mise en place de la mesure d'assistance éducative, l'accomplissement de certains actes ponctuels, le rôle du juge des enfants

Mme Marie-José Marand-Michon, Ancienne Juge des enfants, Tribunal pour enfants de Créteil, AFMJF

L'ouverture de la tutelle, le regard du juge aux affaires familiales

Mme Roselyne Gonlé-Lhuillier, Juge aux affaires familiales, chargée du Service de la Protection des Mineurs, Tribunal de Grande Instance de Toulouse

Le rôle de l'administrateur ad hoc

Mme Cécile Agry Verdun, Administratrice Ad Hoc, Toulouse

Caroline Newman et Eric Taraud, Administrateurs Ad Hoc, Croix Rouge Française

La représentation légale du mineur isolé et le soin, vignettes cliniques

Mme Sophie Laurant, Coordinatrice du programme MNA Paris, Médecins du Monde : vignettes cliniques

M. Corentin Bailleul, Référent thématique et plaidoyer, Médecins du Monde – le cadre légal

Mise en perspective : la représentation légale (tutelle) du mineur isolé dans le système belge

Me Cécile Ghymers, Avocate, Barreau de Bruxelles

La nette hausse de fréquentation des comités de rédaction depuis 2016 témoigne de l'importance de ce format et de l'appréciation, par les acteurs de terrain, de ces rencontres semestrielles décloisonnées et nationales.

¹ Article 375-7 du code civil | ² Article 373-2-6 du code civil

4.2.2. LES GROUPES DE TRAVAIL, INCUBATEURS ET ESPACES TECHNIQUES SPÉCIALISÉS

Il s'agit d'une nouveauté importante depuis la création d'InfoMIE mise en place à partir du deuxième semestre 2015.

Les principes d'action d'InfoMIE depuis sa création sont une approche pluridisciplinaire, le renforcement des capacités des acteurs, le partage des savoirs, savoir-faire et bonnes pratiques et la lutte contre l'isolement des acteurs.

Si le comité de rédaction permet une approche transversale des thématiques, par différents secteurs (cf. composition plurielle d'InfoMIE) et offre ainsi la possibilité aux acteurs de croiser leurs visions et de mettre à jour la réflexion commune sur les problématiques des mineurs isolés étrangers à une grande échelle, un nouvel outil a été proposé par InfoMIE à ses membres.

Ce nouveau format proposé à la rentrée de septembre 2015 de manière expérimentale répondait à une demande expresse des acteurs professionnels et bénévoles qui composent le réseau InfoMIE, le but étant de permettre une réflexion approfondie sur certains sujets, la construction de nouveaux supports propices à apporter des clefs de compréhension et ainsi faciliter leur travail d'accueil et d'accompagnement de ces jeunes étrangers en danger.

L'idée était de se réunir de manière plus restreinte et plus régulière que les Comités de rédaction, afin d'échanger sur le quotidien des acteurs et creuser plus en profondeur certaines questions, certains axes de travail.

Ces petits groupes permettent les échanges entre professionnels de différentes disciplines mais surtout entre acteurs (institutionnels, associatifs, professions libérales) qui font de ces espaces de nouveaux formats de travail uniques, dépassant les traditionnels collectifs d'associations.

CES 3 GROUPES DE TRAVAIL PORTENT SUR 3 THÉMATIQUES RETENUES COMME PRIORITAIRES PAR LES MEMBRES D'INFOMIE :



jurisprudence



santé



scolarité/formation professionnelle.

INITIÉS EN 2015, ILS ONT PRIS UNE AMPLEUR CONSÉQUENTE CES DEUX DERNIÈRES ANNÉES.



LE GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ

RAPPEL DES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ :

- 1 Sensibiliser les acteurs travaillant en direction des mineurs isolés aux problématiques de santé (physique et psychique) de ces jeunes vulnérables.
- 2 Apporter des clefs de compréhension aux acteurs sur des questions telles que (liste non exhaustive) :
 - l'accès à la santé (cadre juridique, représentation légale du mineur, consentement ...)
 - et ce que recouvre le droit à la santé
 - les outils permettant le suivi médical des mineurs isolés étrangers
 - comment éviter les erreurs de diagnostic avec les mineurs isolés étrangers (approches interculturelles, transculturelles...)
 - les interactions entre santé physique et santé psychique
 - etc.
- 3 Produire des outils à l'attention des acteurs qui travaillent en direction des mineurs isolés étrangers
- 4 Permettre de faire le lien entre les différents secteurs concernés par la thématique « Santé », tel que les secteurs associatif, hospitalier, universitaire, institutionnel etc.

Méthode :

- 1 le groupe de travail se réunit physiquement tous les 3 à 4 mois
- 2 Composition du groupe : groupe pluri-acteurs et représentatifs des différents professions (médecins, psychologues, infirmiers/ères, assistant-e-s sociaux/ales, juristes, éducateurs/trices...)
- 3 Les échanges à distance se poursuivent grâce à la mise en place de la dropbox Santé
- 4 Capitalisation des échanges de pratiques, des expertises, des savoirs et savoirs-faires
- 5 Exploiter les échanges issus du groupe de travail – création d'outils de capitalisation dédiés

Afin de favoriser une représentation optimale des acteurs concernés par ce domaine, ce groupe de travail réunit à la fois des représentants des acteurs associatifs (MDM, FTDA, Hors la rue, Urgences Jeunes, Centre Primo Levi ect...), institutionnels (Défenseur des Droits, Ministère de la Justice, ...), collectivités territoriales (conseils départementaux membres d'InfoMIE et autres), personnels hospitaliers (Hôpital Avicenne, Hôpital Cochin, centres de soin, ...), structures concernées.

À cette approche pluri-acteurs, ce groupe de travail couple également une approche pluridisciplinaire en réunissant des représentants des différentes professions, des différents corps de métiers intervenant dans ce domaine : médecins, pédopsychiatres, psychologues, assistantes sociales, infirmières scolaires, éducateurs spécialisés... , membres du réseau InfoMIE ou partenaires.

4 | Renforcer les capacités des acteurs qui contribuent à l'accompagnement et la prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'échange de pratiques et le dialogue entre disciplines

En 2017, le groupe de travail santé c'est:



UNE DROPBOX

mise en place permettant le travail à distance



22 MEMBRES

parmi lesquels le Pôle Protection des droits – affaires judiciaires, Défense des enfants du Défenseur des Droits, la Mission MNA du Ministère de la Justice, MDM, Hôpital Avicenne, Hôpital Cochin, collectif Babel, Centre Primo Levi, Parcours d'Exil, ADSEA 77 – DAIS, FTDA, Imaje Santé Marseille, Urgences Jeunes, GAIA 94, Hors la Rue, le Foyer les Algues, L'Agenda, la Fondation Grancher, Médecins sans frontières, la SPRENE



4 RÉUNIONS PHYSIQUES

qui alternent séances thématiques et séances de travail sur outil santé : en février, mars, mai et septembre 2017 qui ont réuni en moyenne 16 participant-e-s à chaque session



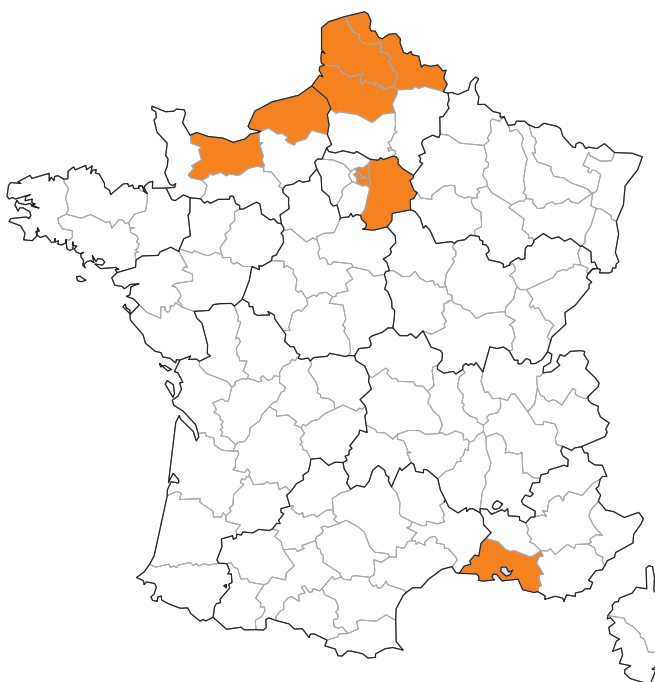
1 OUTIL ÉLABORÉ

La souffrance chez le/la jeune isolé.e étranger/ère, *Paroles de professionnel.le.s*

THÉMATIQUES ABORDÉES EN 2017 :

le temps et le récit chez le jeune isolé étranger, les outils des professionnels pour travailler le parcours migratoire, la consultation transculturelle, le lien entre approche éducative et santé, la prise en charge médicale du jeune isolé en situation de rue et du jeune isolé débouté de sa reconnaissance de minorité

Départements représentés en 2017 au sein du Groupe de travail Santé d'InfoMIE



10 DÉPARTEMENTS

Les Bouches du Rhône,
Le Calvados,
Le Nord,
Le Pas-de-Calais,
Paris,
La Seine Maritime
La Seine-et-Marne,
La Somme,
La Seine-Saint-Denis,
Le Val de Marne.

Un outil de capitalisation : La souffrance chez le/la jeune isolé.e étranger/ère *Paroles de professionnel.le.s*

Tout au long de leur parcours les mineur.e.s isolé.e.s étrangers/étrangères sont confronté.e.s à de nombreux événements qui laissent inévitablement des marques au niveau psychique :

- Violences subies dans leur pays et souvent à l'origine de leur départ, violences au cours du trajet, voire violences institutionnelles en France
- Lutte quotidienne pour leur survie, sans que les besoins fondamentaux ne soient toujours assurés et sans savoir ce que le lendemain leur apportera. Ils vivent dans un climat d'insécurité permanent.
- Traversées et séjours dans des pays inconnus où les modes de vie, d'expression, les codes de conduite sont différents - sans compter la barrière linguistique.

Cet ensemble de facteurs a inévitablement des répercussions sur la santé mentale et nous interrogent car parfois, face à ces jeunes, face à leur souffrance, nous nous sentons démuni.e.s.

La clinique des psycho-trauma, la clinique transculturelle, la clinique liée à la précarité peuvent nous apporter des éclairages pour la compréhension de certains comportements ou symptômes.

Nous nous retrouvons donc au carrefour de ces différents domaines. Bien entendu ils sont à revoir dans un contexte d'ensemble pour la personne, sans oublier qu'il s'agit aussi d'adolescent.e.s encore en devenir tant au niveau physique que psychique.

Dans ce cadre, les acteurs et actrices de l'accompagnement et de la prise en charge des mineurs isolé.e.s, qu'ils ou elles soient bénévoles, salarié.e.s, médecins, éducateurs et éducatrices, juristes, avocat.e.s, vont se retrouver face à ces jeunes et vont recevoir leur discours, leur souffrance, leur histoire. La plateforme InfoMIE avait déjà produit un outil, simple, « *Le repérage des signes de souffrance chez le jeune isolé étranger* » à destination des acteurs entourant les mi-

neur.e.s isolé.e.s. Cet outil visait non pas à donner des pistes de diagnostic mais à donner des clés de repérage des signes de souffrance et outiller les acteurs et actrices afin de les conduire à ouvrir le dialogue avec le/la jeune et l'orienter si nécessaire vers des partenaires.

Dans la continuité, le présent outil vient donner la parole aux professionnel.le.s dans leur appréhension de la souffrance de ces jeunes vulnérables, de l'articulation entre accompagnement éducatif et accompagnement thérapeutique. Ces questions interrogent leurs pratiques, leur positionnement et ils/elles vous livrent ici le fruit de leurs expériences, expertises et réflexions.

La richesse de cet outil tient notamment au fait qu'il fait intervenir le regard de professionnel.le.s qui vont accompagner, prendre en charge les jeunes isolé.e.s à des temps différents de leur parcours migratoire, à des temps différents de leur parcours sur le territoire national : avant, pendant et à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.





LE GROUPE DE TRAVAIL « JURISPRUDENCE » :

RAPPEL DES OBJECTIFS DU GROUPE :

- 1 Poursuivre le recueil national et l'analyse des jurisprudences par ressort de Cours d'appel
- 2 Alimenter la matrice créée pour le recueil de jurisprudences, permettant le classement par thématique (assistance éducative, jugement de tutelle, aide provisoire jeune majeur, etc.), matrice mise à disposition des membres d'InfoMIE
- 3 Partages des pratiques et observations remontées par les acteurs de terrain concernant l'accès au droit et la protection des MIE afin d'élaborer une cartographie des bonnes pratiques et difficultés rencontrées en fonction de chaque territoire, à l'instant t

Méthodologie :

- 1 le groupe de travail se réunit physiquement tous les 3 à 4 mois
- 2 Composition du groupe : groupe pluri-acteurs (Institutions, associations, structures de protection de l'enfance, Conseils départementaux, avocats...) et représentatif des différentes professions (avocat, juristes, chefs de services, assistant-e-s sociaux/ales, éducateurs/trices...)
- 3 Les échanges à distance se poursuivent grâce à la mise en place de la dropbox Jurisprudence
- 4 Capitalisation des échanges de pratiques, des expertises, des savoirs et savoir-faire
- 5 Poursuivre le format « audition » : inviter un ou deux experts sur une question donnée par séance (ex : analyse des documents d'état civil et invitation de représentants du bureau de la fraude documentaire, etc.)

En 2017, le groupe de travail jurisprudence c'est :

284

JURISPRUDENCES DE L'ORDRE JUDICIAIRE

collectées, répertoriées et analysées, émanant de **19 Cours d'appel**

219

JURISPRUDENCES DE L'ORDRE ADMINISTRATIF

collectées, répertoriées et analysées, émanant des **8 Cours administratives d'appel**

2

RÉUNIONS PHYSIQUES

en février et en juin qui ont réuni en moyenne 22 participants

Ces jurisprudences sont distribuées aux membres du groupe de travail régulièrement. Une matrice sous format de tableur classant en fonction des thématiques ces jurisprudences et mise à jour régulièrement est à disposition des membres du groupe de travail dans la dropbox.

**DES ACTES
DES RÉUNIONS
DE TRAVAIL
PHYSIQUES
PRODUITS ET
ENRICHIS**

**1
BASE
DE DONNÉES
JURISPRUDENCE**

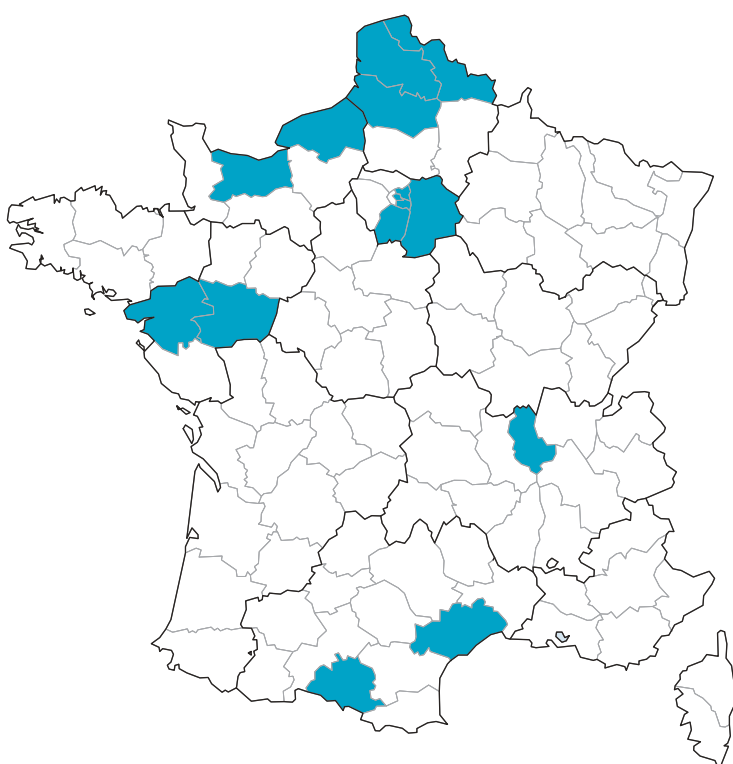
**27
MEMBRES**

au 31/12/2017 dont la Mission MNA (DPJJ) du Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur (Bureau de la Fraude documentaire), Pôle Protection des droits – affaires judiciaires, Défense des enfants du Défenseur des Droits, Parcours d'Exil, ADSEA 77 – DAIS, FTDA, le GISTI, DEI-France, JDJ, Avocats du Barreau de Lille, Nancy, Paris, Montpellier, Hors la Rue, GAIA 94, MDM, En temps, Forum Réfugiés COSI, ECPAT France, la Cellule EMA (Evaluation, Mise à l'Abri) – département du Nord, le Secours Catholique, UNICEF France, Voix de l'enfant, RAIH, l'Institut Protestant Saverdun

UNE APPROCHE THÉMATIQUE DES SÉANCES DE TRAVAIL A ÉTÉ MISE EN PLACE EN 2016 ET S'EST POURSUIVIE EN 2017. AINSI LES THÉMATIQUES SUIVANTES ONT ÉTÉ TRAVAILLÉES :

- Analyse de la jurisprudence de la Cour d'appel de Douai sur l'évaluation de la minorité, Intervention de la Présidente de la Cour d'appel de Douai
- Analyse croisée du contentieux devant le tribunal administratif de Lille sur la non-exécution de mesures de placement et du contentieux devant le tribunal administratif de Nancy sur la prise en charge des jeunes isolés jusqu'à la décision du juge des enfants

Départements représentés en 2017 au sein du Groupe de travail Jurisprudence d'InfoMIE



15 DÉPARTEMENTS

*L'Ariège
le Calvados,
L'Essonne
l'Hérault
Loire Atlantique
Maine et Loire
le Nord,
Paris,
le Pas-de-Calais,
le Rhône
la Seine-Saint-Denis,
Seine Maritime
la Seine-et-Marne,
la Somme,
le Val de Marne,*

En 2017, InfoMIE a été ravie de fidéliser, au sein des réunions du groupe de travail Jurisprudences la Mission MNA – DPJJ du Ministère de la Justice, les représentants du Bureau de la Fraude documentaire du Ministère de l'Intérieur, des représentantes Pôle Protection des droits – affaires judiciaires, Défense des enfants du Défenseur des Droits. La richesse du réseau InfoMIE et des échanges au sein des groupes tient à cette représentation des acteurs institutionnels au sein des instances de travail.



2017, Lancement d'un réseau d'avocat.e.s et de juristes MIE

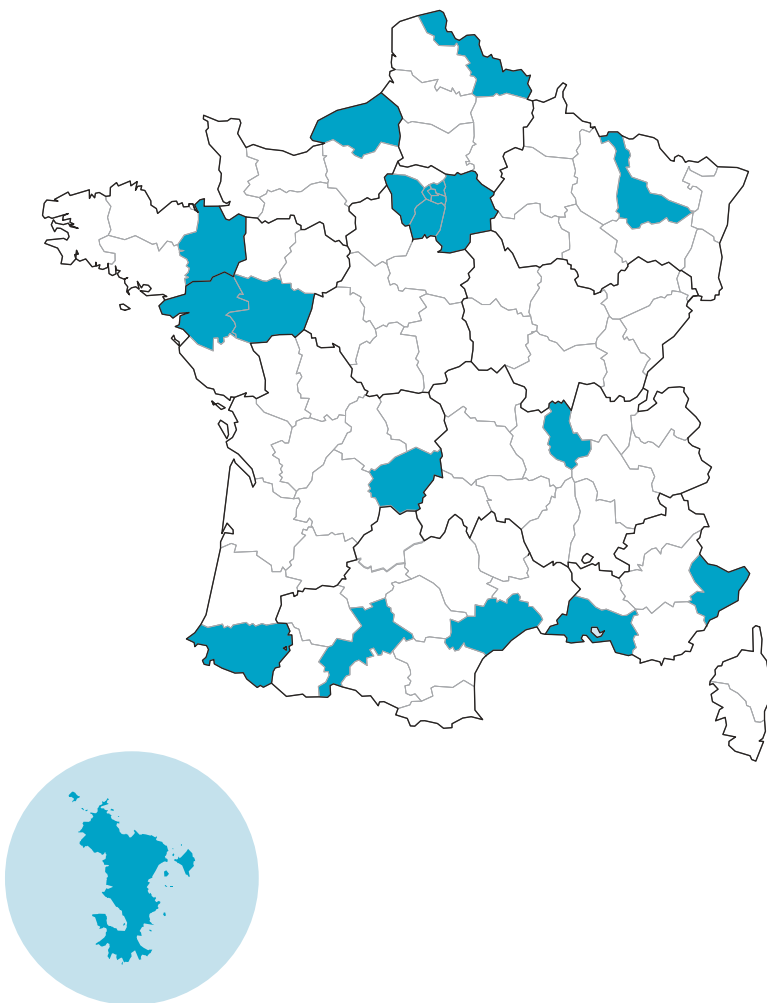
À la demande des avocat.e.s et juristes membres d'InfoMIE, InfoMIE a mis en place au deuxième semestre 2017, dans le prolongement du groupe de travail jurisprudence, un réseau national d'avocat.e.s et de juristes spécialisé.e.s sur la question des MIE.

Ce réseau national regroupe des avocats de 21 barreaux, des juristes d'associations.

LE BUT DE CE RÉSEAU EST DE :

- mailler le territoire national par des avocats et des juristes qui travaillent sur le contentieux spécifique des MIE,
- de mettre en réseau ces professionnels et les réunir physiquement une à deux fois par an
- partager les expertises, le matériel (modèles de recours, référés, conclusions) et les jurisprudences afin de permettre une réflexion commune sur ce contentieux qui évolue très rapidement.

Carte des Barreaux représentés au sein du groupe avocat.e.s – juristes en 2017



**21
BARREAUX
REPRÉSENTÉS,
ISSUS DES
DÉPARTEMENTS
SUIVANTS**

Paris
Seine Maritime
Rhône
Alpes Maritimes
Nord
Meurthe-et-Moselle
Essonne
Val de Marne
Yvelines
Haute Garonne
Hérault
Loire Atlantique
Ille et Vilaine
Seine et Marne
Maine et Loire
Bouches du Rhône
Seine Saint Denis
Mayotte
Pyrénées Atlantique
Corrèze
Haut de Seine

4 | Renforcer les capacités des acteurs qui contribuent à l'accompagnement et la prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'échange de pratiques et le dialogue entre disciplines

En 2017, le réseau national avocat.e.s – juristes MIE c'est



1

LISTE DE TRAVAIL RÉUNISSANT

68

AVOCAT.E.S ET JURISTES,

21

BARREAUX REPRÉSENTÉS



1

RÉUNION PHYSIQUE

du sous-groupe Réseau avocats/juristes MIE, 28/09/2017 :

30

PARTICIPANTS,

14

BARREAUX REPRÉSENTÉS

(Paris, Rouen, Lyon, Lille, Nancy, Evry, Créteil, Versailles, Toulouse, Montpellier, Nantes, Angers, Marseille, Bobigny)



LE GROUPE DE TRAVAIL « SCOLARITÉ/FORMATION PROFESSIONNELLE »

RAPPEL DES OBJECTIFS DU GROUPE

- 1** Sensibiliser les acteurs travaillant en direction des mineurs isolés étrangers aux problématiques d'éducation de ces jeunes vulnérables.
- 2** Apporter des clefs de compréhension aux acteurs sur des questions telles que : (Liste non exhaustive) :
 - l'accès à la scolarisation
 - l'accès à la formation professionnalisante
 - les dispositifs mis en place par les rectorats pour les élèves allophones nouvellement arrivés et/ou non scolarisés antérieurement
 - etc.
- 3** Permettre de faire le lien entre les différents secteurs concernés par la thématique « Scolarité », tel que le secteur associatif, l'éducation nationale, etc.

Méthode :

- 1** Le groupe de travail se réunit physiquement tous les 4 mois
- 2** Composition du groupe : groupe pluri-acteurs (Institutions, associations, structures de protection de l'enfance, Conseils départementaux, avocats...) et représentatif des différentes professions (avocat, juristes, chefs de services, assistant-e-s sociaux/ales, éducateurs/trices...)
- 3** Les échanges à distance se poursuivent grâce à la mise en place de la dropbox Scolarité-Formation professionnelle
- 4** Alternier séances analyse des pratiques et formats audition : inviter un ou deux experts sur une question donnée par séance (ex : CASNAV et CIO concernant les tests EANA, DIRECCTE concernant l'octroi d'APT...)

4 | Renforcer les capacités des acteurs qui contribuent à l'accompagnement et la prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'échange de pratiques et le dialogue entre disciplines

En 2017, le groupe de travail Scolarité/Formation professionnelle s'est caractérisé par :



UNE DROPBOX

mise en place permettant
le travail à distance



1

RÉUNION PHYSIQUE

en janvier 2017



1

THÉMATIQUE TRAVAILLÉE

l'avis d'insertion
qui accompagne
la demande de titre
de séjour



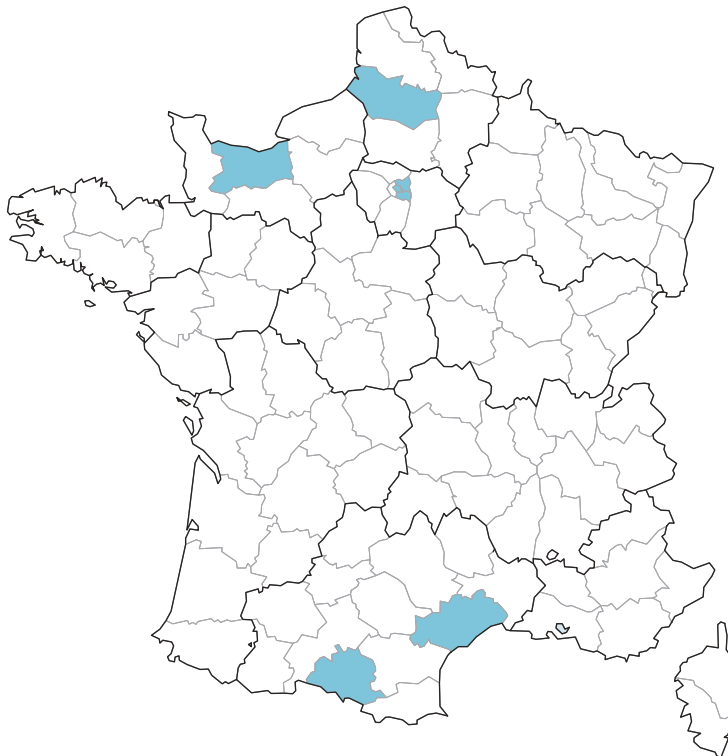
14

MEMBRES

dont : Mission MNA-DPJJ
du Ministère de la Justice,
Pôle Protection des droits
– affaire judiciaires |
Défense des enfants –
Défenseur des droits,
ADSEA 77 – DAIS, FTDA,
Hors la Rue, UNICEF
France, ALJ 93 – Alteralia,
GAIA 94, Institut Protes-
tant de Saverdun, RAIH,
En temps, DEI-France,
ADMIE, Urgence Jeunes

DES ACTES DES RÉUNIONS PHYSIQUES PRODUITS ET ENRICHIS

Départements des participants en 2017 au sein du groupe de travail Scolarité – formation professionnelle



7

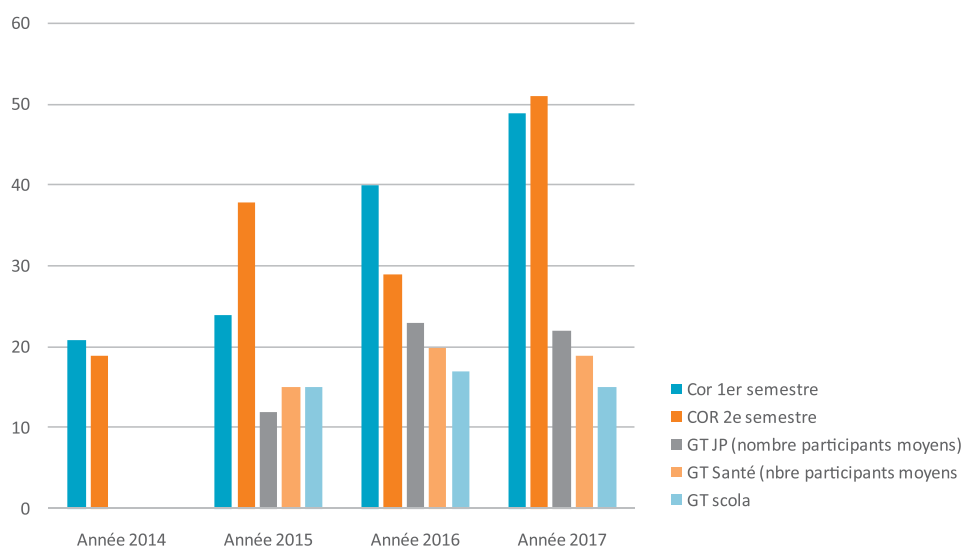
DÉPARTEMENTS

*La Somme
Le Calvados
Paris
La Seine Saint Denis
L'Hérault
L'Ariège
Le Val de Marne*

4 | Renforcer les capacités des acteurs qui contribuent à l'accompagnement et la prise en charge des mineurs isolés étrangers par l'échange de pratiques et le dialogue entre disciplines

En raison de la baisse des moyens financiers enregistrée en 2017, les dernières sessions des trois groupes de travail d'InfoMIE prévues en décembre 2017 ont dû être annulées.

Nombre de participants aux instances de travail d'InfoMIE COR (2 par an) et 3 GT (3 à 4 réunions par GT par an)



4.3 L'OUVERTURE ULTRA MARINE

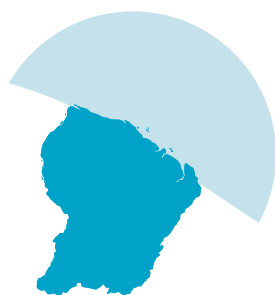
Depuis 2015, forte de son expérience et connaissance de la question des mineurs isolés en métropole, la plateforme InfoMIE a décidé d'ouvrir son action aux territoires ultra marins, bien consciente que la thématique des mineurs isolés se posait de manière propre à la réalité de chacun des départements d'outre-mer.



MAYOTTE

2015 a été l'occasion pour InfoMIE d'ouvrir ses réflexions et sa veille aux territoires ultramarins par le biais du département de Mayotte, particulièrement concerné par la thématique des mineurs isolés étrangers, afin d'adapter ses outils à destination des acteurs professionnels et bénévoles du secteur.

En raison des différents membres d'InfoMIE ayant des projets ou équipes à Mayotte, c'est tout naturellement vers ce département que l'association InfoMIE a commencé à travailler en 2015. Ainsi, parmi les sollicitations dans le cadre des permanences juridiques d'InfoMIE, en 2017, 2% des sollicitations émanaient de Mayotte.



GUYANE

Un nouveau membre d'InfoMIE travaillant en Guyane, Sociologue, a permis l'ouverture pour InfoMIE de l'étude de la question des MIE en Guyane. La Coordinatrice est intervenue à de nombreuses reprises dans le cadre du Master 2 PIETAS Pratique et Ingénierie de l'Education, du Travail et de l'Action Sociale, de l'Académie de Guyane, sur la question des mineurs isolés étrangers. Le travail doit se poursuivre en Guyane, mais a dû être ralenti durant l'année 2017.

5

**Soutenir au quotidien
les professionnels
de terrain dans
la réalisation
de leur mission**



L'association InfoMIE est née du constat selon lequel les acteurs de terrain n'avaient pas ou pas suffisamment à leur disposition les informations et connaissances nécessaires pour bien accompagner les mineurs isolés étrangers, et notamment les clefs de compréhension permettant d'articuler la législation relative à l'enfance en danger et celle relative au droit des étrangers.

En effet, en 2005, l'IGAS rend un rapport sur les conditions d'accueil des mineurs isolés étrangers³ au sein duquel plusieurs recommandations portent sur la nécessité de favoriser la connaissance du droit applicable aux MIE pour les acteurs de la protection de l'enfance. L'IGAS allait d'ailleurs plus loin à l'époque, en partant du constat de la multitude d'acteurs et de professionnels concernés par l'accueil et la prise en charge des MIE, et prônait la constitution de plateformes pluri-acteurs.

Le centre ressources www.infomie.net a ainsi été créé, en 2006, en ayant pour objectif de capitaliser et diffuser le droit applicable à ces jeunes vulnérables aux professionnels et acteurs de terrain.

C'est dans cette logique d'accompagnement des professionnels et bénévoles qu'InfoMIE a commencé à développer des outils, à centraliser les informations... et mène chaque année un important travail de diagnostic des besoins pour affiner ses « réponses ».

En effet, afin de soutenir au quotidien les professionnels et bénévoles de terrain dans la réalisation de leur mission d'accompagnement et de protection des MIE, nous avons développé plusieurs activités qui visent à diffuser une information de qualité.

³ Rapport n°2005 010 de la Mission d'analyse et de proposition sur les conditions d'accueil des mineurs étrangers isolés en France

5.1. UNE VEILLE QUOTIDIENNE À TRAVERS LE CENTRE DE RESSOURCES WWW.INFOMIE.NET

L'association InfoMIE gère un centre ressources en ligne (www.infomie.net) dédié à la thématique des mineurs isolés étrangers.

Ce centre ressources est aujourd'hui **parfaitement identifié par les acteurs qui travaillent en direction des mineurs isolés étrangers et est devenu un outil réflexe pour ces professionnels.**

QUELQUES CHIFFRES PERMETTENT DE TÉMOIGNER DE CET INTÉRÊT (TOUJOURS CROISSANT) DES PROFESSIONNELS POUR LE SITE INFOMIE.NET :

www.infomie.net



Taux de fréquentation du site en 2017

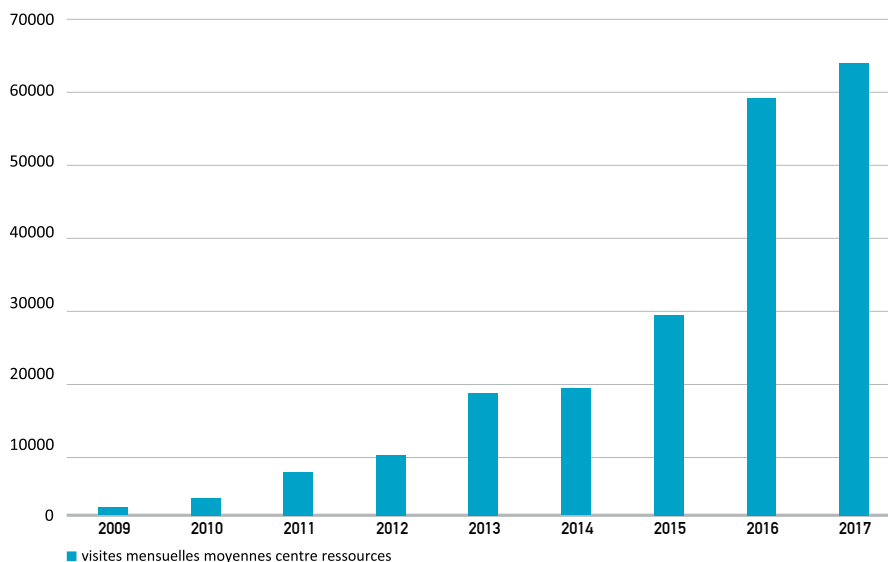
768 007

VISITES SUR TOUTE L'ANNÉE

(chiffres issus du site www.infomie.net) Rappel, en 2016, 710 636 visites sur toute l'année.

Soit une moyenne de 64 000 visites mensuelles en 2017,
avec un pic en mars 2017 à 76 925 visites et en mai 2017 à 76 660 visites

Visites mensuelles moyennes centre ressources



Cet outil, mis à disposition des acteurs de terrain (gratuitement - visites libres sur simple saisie de l'url www.infomie.net), constitue un moyen très efficace de véhiculer les données propices à une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques des mineurs isolés étrangers.

Mais pour être efficace, le centre de ressource www.infomie.net doit intrinsèquement être enrichi quotidiennement et mis à jour régulièrement.

Cela se traduit par une importante activité de veille transversale sur la thématique des mineurs isolés étrangers.

L'équipe InfoMIE réalise cette veille par le biais de consultations de sites internet et d'abonnements à des listes de diffusion associatives et institutionnelles françaises et internationales (environ 200 sites visionnés de manière hebdomadaire), par la participation à des colloques, séminaires etc.

Cette collecte d'informations a également pour base les informations qui sont échangées au sein du réseau InfoMIE, qui travaille selon un principe collaboratif et selon un objectif commun : diffuser l'information pour une meilleure prise en charge des mineurs isolés étrangers.

La veille réalisée vise à repérer/actualiser le cadre juridique, à collecter les rapports institutionnels et associatifs, les études nationales, européennes et internationales, ainsi que les articles (de presse généraliste et de revues spécialisées) ayant trait aux mineurs isolés étrangers. Elle a également pour but de tenir à jour un agenda des colloques/conférences et formations sur le sujet et de procéder à l'alimentation constante d'un annuaire national des acteurs associatifs et institutionnels concernés par la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Les informations issues de la veille sont soit mises à disposition en ligne de manière organisées, soit traitées afin d'enrichir et actualiser les dossiers thématiques du site dont InfoMIE est l'auteur.

QUELQUES CHIFFRES SUR LES ÉLÉMENTS DISPONIBLES SUR LE SITE WWW.INFOMIE.NET AU 31/12/2017 :



5 998

**CONTENUS
PERTINENTS
COLLECTÉS,
RÉFÉRENCÉS
OU CRÉÉS
PAR INFOMIE,**
soit + 896 éléments
mis en ligne
durant cet exercice



78

ÉVÉNEMENTS
recensés en 2017 et
mis à l'agenda



753

**RÉFÉRENCES
DISPONIBLES
AU SEIN DE
L'ANNUAIRE**



1

**OBSERVATOIRE
DES APPELS À
PROJETS
MIE/MNA LANCÉ
EN 2017**

Fin des CAOMI et boîte à outils adaptée

À l'approche du démantèlement du camp de Calais en fin d'année 2016, identifiée comme structure ressources et observatoire, InfoMIE a pu suivre les événements grâce aux différents éléments transmis par les associations locales. Lors de la mise en place des CAOMI – centres d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés⁴, InfoMIE a mis à disposition sa ligne téléphonique pour les jeunes mineurs isolés envoyés dans différents départements (voir permanences juridiques spécifiques au démantèlement du camp de Calais (-infra). La permanence téléphonique a été d'abord investie par les jeunes eux-mêmes puis par les équipes des CAOMI elles-mêmes.

Face à cette procédure inédite mise en place, tant dans la création des CAOMI que la mise en place de la procédure du Home Office concernant l'identification des mineurs en CAOMI relevant de la procédure de réunification familiale ou de l'« amendement Dubs », et afin d'appuyer les acteurs accompagnant les MIE dans ces centres, un dossier thématique sur le centre ressources www.infomie.net a été créé portant spécifiquement sur les CAOMI.

Le centre ressources www.infomie.net et le travail de l'équipe d'InfoMIE ont permis une réactivité en temps réel pour suivre et adapter les outils au fur et à mesure des sollicitations et au fur et à mesure de l'avancée de cette procédure quasi inédite.

Ce dossier thématique a été constitué autour de 4 sous-dossiers/outils :

- Le cadre juridique des CAOMI
- Note à destination des mineurs en CAOMI (traduite en 6 langues), élaborée en partenariat avec le GISTI
- Note à destination des équipes des CAOMI – Le droit applicable aux mineurs isolés présents dans les CAOMI
- Boîte à outils – Sortie des CAOMI

Le sous-dossier « Boîte à outils » a ainsi été alimenté et modifié tout au long des deux premiers trimestres 2017, correspondant à la sortie des mineurs des CAOMI et à la bascule vers le système de protection de l'enfance.



⁴ Voir circulaire du 1er novembre 2016

5.2. UN APPUI DES ACTEURS ET DES JEUNES AU QUOTIDIEN : LES PERMANENCES JURIDIQUES NATIONALES D'INFOMIE

837

CONSULTATIONS JURIDIQUES RÉALISÉES AU 31/12/2017 (CAOMI INTÉGRÉS)

(384 + 167 CAOMI = 551 consultations réalisées au 31/12/2016)

Les professionnels et bénévoles impliqués dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers peuvent, si les informations contenues sur le site internet d'InfoMIE ne répondent pas pleinement à leurs interrogations, adresser des demandes de renseignements par le biais du formulaire de contact en ligne accessible à partir du centre de ressources. L'équipe d'InfoMIE est également disponible par téléphone, par courriel ou de manière exceptionnelle sur place au siège de l'association.

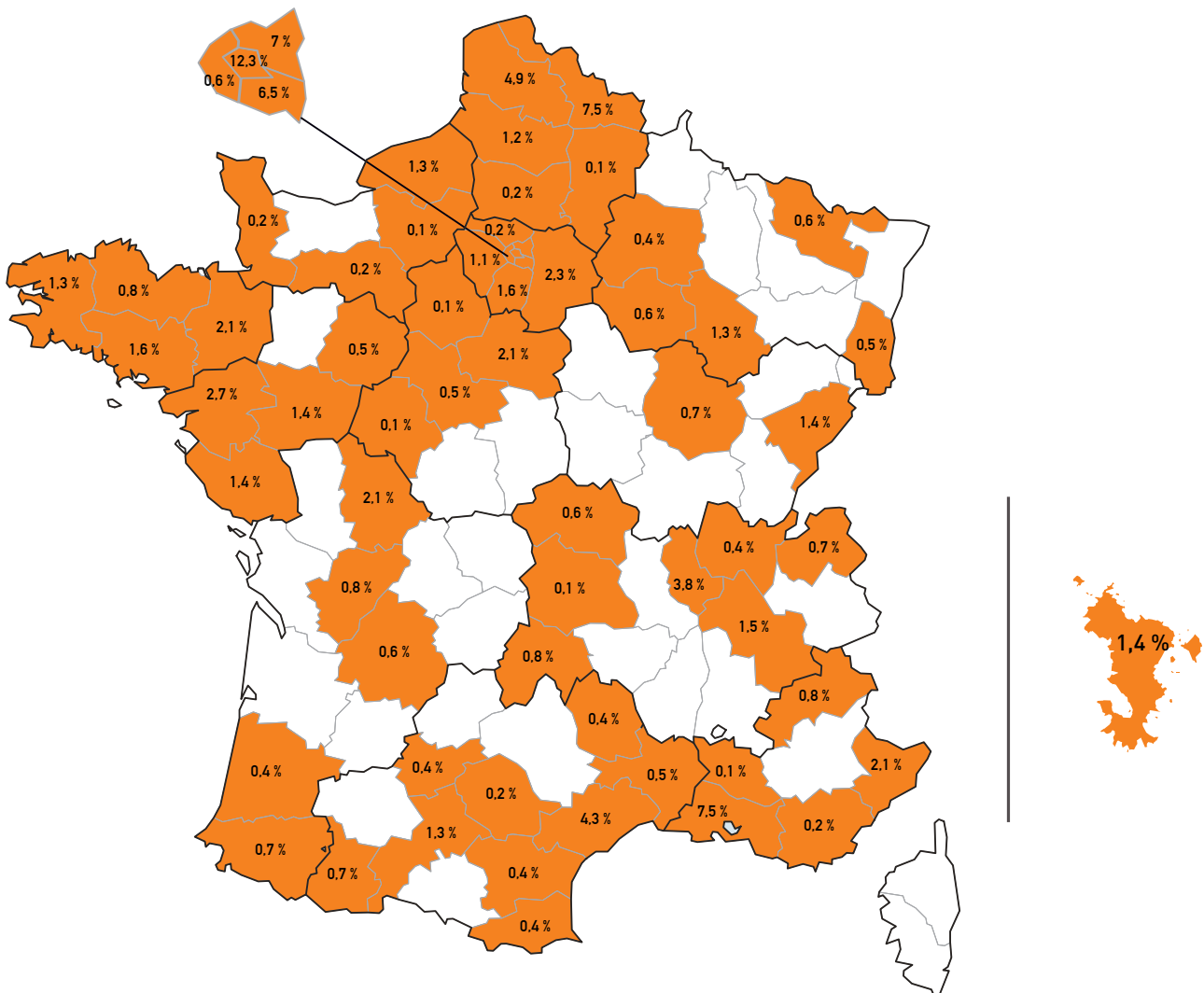
En effet, InfoMIE n'assure pas de permanence d'accueil. Cependant, lorsque les jeunes se présentent directement dans les locaux, ces derniers sont reçus. De la même manière, certains professionnels demandent parfois un entretien, ces entretiens sont alors fixés sur rendez-vous. La réponse faite par écrit, par courriel, permet une réponse juridique argumentée et détaillée, un renvoi pédagogique vers les parties des dossiers thématiques du centre ressources www.infomie.net, explique les différentes démarches pouvant être entreprises et permet surtout de laisser une trace écrite que le professionnel peut conserver et relire. Elle permet parfois de prolonger un échange téléphonique. Une réponse écrite demande une étude plus approfondie et parfois un suivi sur plusieurs semaines/mois.

Depuis deux ans, cette permanence juridique est pleinement investie par les mineur.e.s et jeunes majeurs eux-mêmes qui désormais nous contactent directement.

En 2017, la coordinatrice, épaulée d'une stagiaire juriste seulement 2 mois, a répondu à 837 consultations juridiques sollicitations émanant de professionnels, tous secteurs confondus, de jeunes et de bénévoles issus de plus de 60 départements.

Ces questions sont traitées dans un délai le plus court possible. Néanmoins, le nombre des sollicitations ayant explosé, 1 ETP Coordinatrice ne suffit plus pour absorber cette hausse d'activité.

Origine géographique des permanences juridiques en 2017,
837 consultations réalisées.

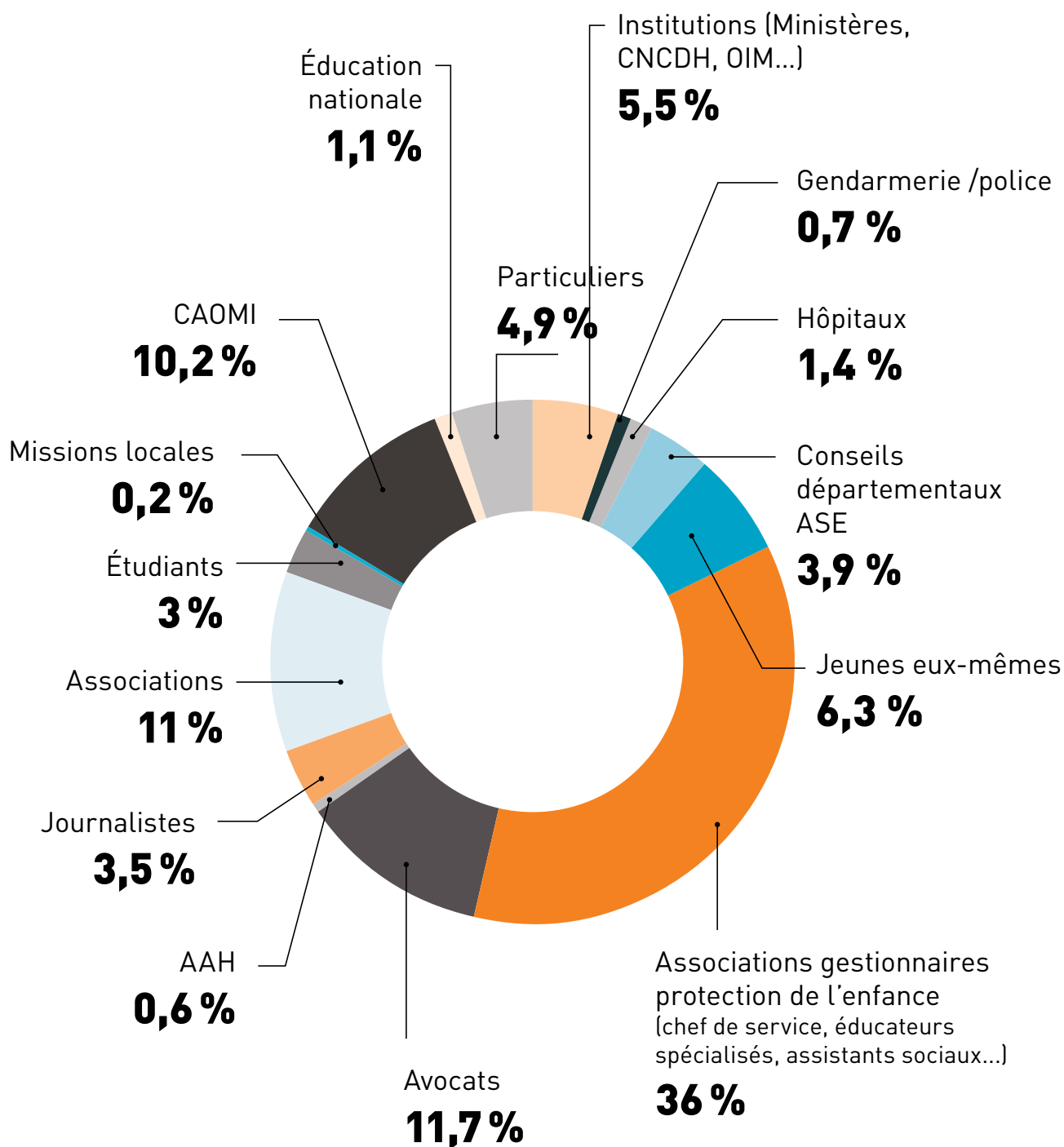


62

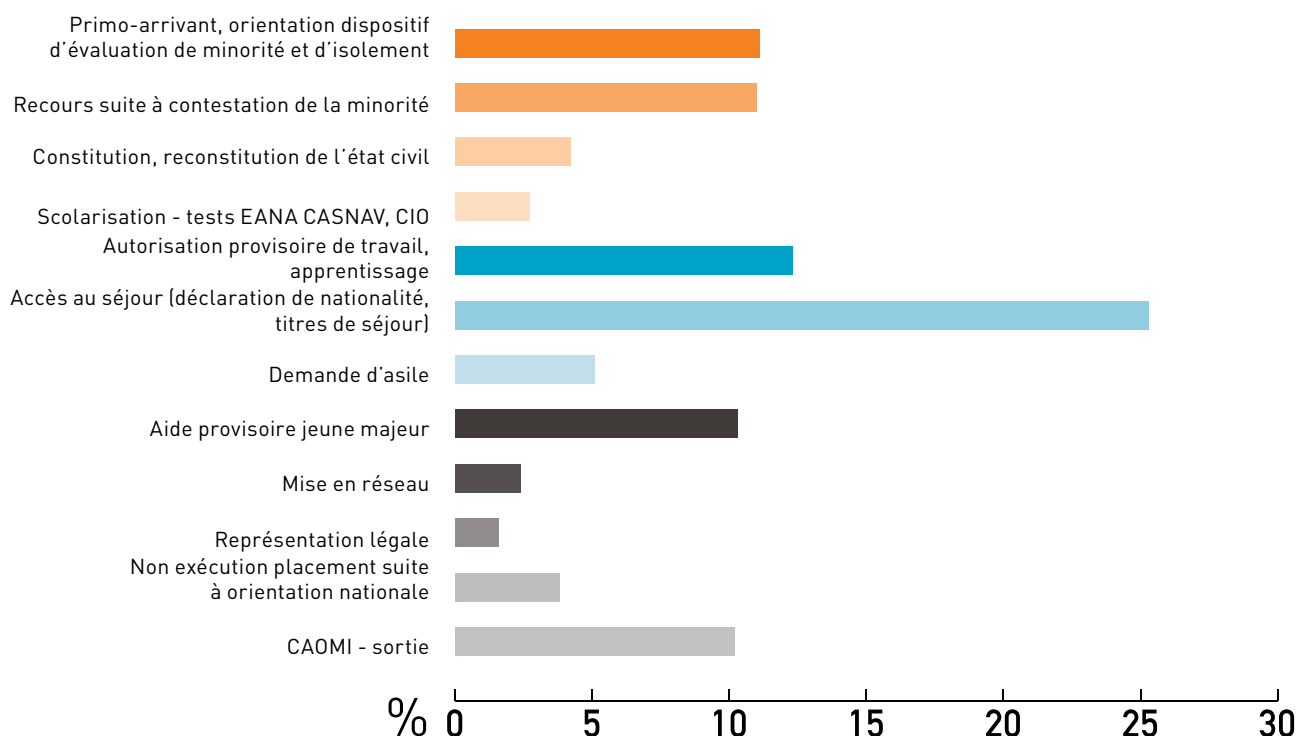
DÉPARTEMENTS

- | | | | |
|-----------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|
| 01 : Ain | 31 : Haute-Garonne | 60 : Oise | 82 : Tarn-et-Garonne |
| 02 : Aisne | 34 : Hérault | 61 : Orne | 83 : Var |
| 03 : Allier | 35 : Ille-et-Vilaine | 62 : Pas-de-Calais | 84 : Vaucluse |
| 05 : Hautes-Alpes | 37 : Indre-et-Loire | 63 : Puy-de-Dôme | 85 : Vendée |
| 06 : Alpes-Maritimes | 38 : Isère | 64 : Pyrénées-Atlantiques | 86 : Vienne |
| 10 : Aube | 40 : Landes | 65 : Hautes-Pyrénées | 91 : Essonne |
| 11 : Aude | 41 : Loir-et-Cher | 66 : Pyrénées-Orientales | 92 : Hauts-de-Seine |
| 13 : Bouches-du-Rhône | 44 : Loire-Atlantique | 68 : Haut-Rhin | 93 : Seine-Saint-Denis |
| 16 : Charente | 45 : Loiret | 69 : Rhône | 94 : Val-de-Marne |
| 21 : Côte-d'Or | 48 : Lozère | 72 : Sarthe | 95 : Val-d'Oise |
| 22 : Côtes-d'Armor | 49 : Maine-et-Loire | 74 : Haute-Savoie | 976 : Mayotte |
| 24 : Dordogne | 50 : Manche | 75 : Paris | |
| 25 : Doubs | 51 : Marne | 76 : Seine-Maritime | |
| 27 : Eure | 52 : Haute-Marne | 77 : Seine-et-Marne | |
| 28 : Eure-et-Loir | 56 : Morbihan | 78 : Yvelines | |
| 29 : Finistère | 57 : Moselle | 80 : Somme | |
| 30 : Gard | 59 : Nord | 81 : Tarn | |

Qualité du demandeur, permanences juridiques 2017



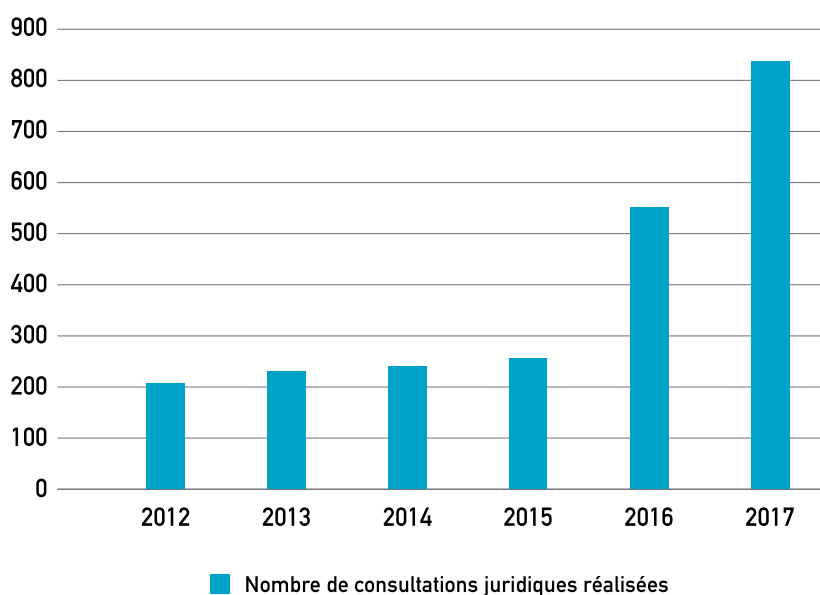
Les questions posées de manière récurrente au sein de la permanence d'InfoMIE en 2017 ont porté sur les thématiques suivantes :



Orientation des MIE primo-arrivants repérés vers les structures chargées de les mettre à l'abri et d'évaluer leur minorité et leur isolement.

À noter : pour les cas relevant de l'Ile de France et signalés à la permanence d'InfoMIE, ou en cas de présentation directe du jeune dans les locaux d'InfoMIE, l'équipe a dû raccompagner physiquement ces jeunes. Ceci a impliqué parfois de la part de l'équipe d'accompagner le jeune au commissariat le plus proche lorsque les services du département étaient fermés et attendre jusqu'à la fin de la procédure, c'est-à-dire jusqu'au placement du jeune en foyer pour la nuit.

Évolution du nombre de consultations juridiques réalisées



5.3. UN APPUI « SUR MESURE » ET PERSONNALISÉ : LES JOURNÉES DE FORMATION/SENSIBILISATION

En 2016 suite à une demande répétée des membres d'InfoMIE et des acteurs de terrain rencontrés, ont été mises en place **des journées ou demi-journées de formation/sensibilisation** à la demande des équipes terrain. Cette formule a été à nouveau proposée en 2017.

En effet, par le passé, la coordinatrice du réseau InfoMIE se déplaçait afin de rencontrer les équipes du réseau de manière informelle. Suite à des demandes répétées des membres du réseau et afin de poursuivre l'objectif de renforcement de capacités, InfoMIE a souhaité institutionnaliser cela et proposer en 2016 à ses membres un format de journée de sensibilisation-formation. L'idée est, à la demande des équipes, d'organiser - soit des journées de sensibilisation-formation générale sur la thématique des mineurs isolés étrangers /jeunes majeurs pour les nouveaux arrivants ou les équipes accueillant depuis peu des mineurs isolés étrangers - soit d'identifier avec l'équipe 3 ou 4 points de droit/difficultés/situations rencontrés au quotidien afin de travailler avec eux sur les pistes envisageables, le droit applicable, etc.

Il ne s'agit pas là de dupliquer à l'infini un même modèle de journée de sensibilisation-formation. **Il s'agit bien là de s'adapter aux besoins des équipes, de construire le programme en fonction de leurs besoins et demandes avec elles, une sorte de « sur mesure » afin de coller aux mieux aux réalités de terrain.** Le centre ressources www.infomie.net ne suffit pas parfois, il est nécessaire de remettre de l'humain. Il s'agit ainsi, toujours dans la logique de servir l'intérêt de l'enfant par l'accompagnement et le renforcement des capacités des acteurs de terrain, de s'adapter aux réalités des équipes, à leurs quotidiens, et de travailler avec eux des points de droit précis, des questions administratives récurrentes, etc.

L'idée étant que ces journées soient animées par la Coordinatrice de l'association mais pas seulement, de les animer en binôme ou qu'elles soient animées en relai par d'autres personnes ressources du réseau InfoMIE, afin de promouvoir les échanges d'expériences et capitaliser les savoirs.

Cette formule est inédite, elle a été initiée en 2016 pour la première fois et, a perduré en 2017 mais à la mesure de nos moyens accordés en ressources humaines.

Il s'agit bien là de s'adapter aux besoins des équipes, de construire le programme en fonction de leurs besoins et demandes avec elles, une sorte de « sur mesure » afin de coller au mieux aux réalités de terrain.

5 FORMATIONS RÉALISÉES

LE 20 JANVIER 2017

Demi-journée de formation des assistantes sociales scolaires (au nombre de 8) en poste à Montrouge, Bagneux, Fontenay aux Roses, Bourg la Reine, Sceaux et Antony, en collèges et en lycée professionnels et technologiques.

DU 18 AU 20 AVRIL 2017

Mission d'accompagnement et de formation des acteurs du littoral du Nord et du Pas de Calais, en lien avec UNICEF, à partir des réalités de terrain vécues par chacun des acteurs et des situations rencontrées.

LE 10 JUIN 2017

Demi-journée de formation de l'équipe éducative, des cadres et chefs de service de l'association Télémlythe prenant en charge des mineurs isolés confiés à l'aide sociale à l'enfance. Points abordés : rappel de la phase de reconnaissance de minorité, puis focus sur reconstitution de l'état civil, accès au séjour, demande d'asile et aide provisoire jeune majeur.

LE 18 OCTOBRE 2017

Journée de sensibilisation de l'équipe éducative et médicale de l'accueil de jour de Médecins sans frontières.

LE 22 SEPTEMBRE 2017

Demi-journée lors de la journée de service annuelle des assistantes sociales scolaires de l'Essonne. 70 participants. Points abordés : présentation du parcours d'un mineur isolé en France, les questions de droit qui se posent à chaque étape, focus sur la scolarisation, l'apprentissage et l'accès au séjour.



5.4. L'ANIMATION DE LA LISTE DE TRAVAIL INFOMIE-RIME

InfoMIE anime un ensemble de listes de diffusion d'informations et de discussion dans la même logique de diffusion de l'information.

Ces listes (Membres, Partenaires, INFOMIE RIME) principalement de diffusion d'informations sont également ouvertes à la discussion et permettent des échanges en temps réel sur les actualités diffusées.

La plus importante des listes animées et modérées par InfoMIE est celle intitulée INFOMIE RIME, reprise par l'association depuis 2010. RIME, Rassemblement des intervenants sociaux pour l'Insertion des Mineurs et jeunes majeurs Etrangers est né en 2004, initiative visant à sortir les professionnels de leur isolement.

Lieu de réflexion et d'échanges ouvert à toutes personnes ou organisations qui s'intéressent à la prise en charge et à la protection des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, INFOMIE-RIME tente notamment de recueillir et de diffuser l'information sur la situation juridique, sociale et psychologique des mineurs et jeunes majeurs étrangers, de favoriser les échanges et les rencontres entre les acteurs concernés afin de lutter contre l'isolement, d'élaborer des propositions destinées à améliorer la prise en charge et la protection de ces jeunes, d'organiser des actions pour promouvoir ses propositions et revendications.

Elle permet ainsi à un travailleur social, un éducateur, un juriste, un bénévole, d'un territoire X d'interroger ses pairs et confrères issus d'autres territoires sur une situation donnée.

Véritable outil de travail pour les professionnels et acteurs de terrain qui ont pleinement investi cette liste, listes représente également un bénéfice secondaire pour l'association InfoMIE, car elle offre à la coordinatrice un nouveau terrain de veille pour l'alimentation du centre de ressources et favorise la diffusion de l'action auprès du public cible.



1 057
ABONNÉS

Au 31/12/2017 elle comptait 1057 abonnés, dont une grande majorité de travailleurs sociaux, juristes, et responsables ASE de Conseils départementaux (+38 par rapport à l'exercice 2016).

Rappels des statistiques antérieures :

2016 : 1019 abonnés

2015 : 922 abonnés

2014 : 870 abonnés

EXEMPLES DE SUJETS DE DISCUSSION TRAITÉS SUR LA LISTE DE TRAVAIL INFOMIE-RIME EN 2017 :

- > Reconstitution de l'état civil – Mali : obtention de la carte NINA, recensement dans le cadre du Ravec
- > Analyse documentaire et documents guinéens
- > Consultation des fichiers VISABIO, Eurodac et refus de titre de séjour
- > Passage de l'examen du code de la route et du permis de conduire pour un mineur isolé étranger/jeune majeur
- > Documents nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire
- > Documents nécessaires et prévus par les textes pour une demande de titre de séjour
- > Demande d'asile et réunification familiale

5.5. LA LETTRE D'ACTUALITÉ D'INFOMIE

L'équipe d'InfoMIE procède à une veille quotidienne de la littérature (juridique, médicale, sciences sociales,...) concernant les MIE et ainsi alimente le centre de ressources www.infomie.net.

Afin de faciliter le suivi de la documentation ainsi compilée pour les acteurs de terrain, une lettre d'actualités est envoyée dans la mesure du possible tous les 15 jours (le lundi) aux abonnés, compilant les dernières entrées sur le centre ressources.

2017 en quelques chiffres :

1 618 destinataires abonnés au 31/12/2017 (+145 par rapport à 2016)

21 lettres envoyées en 2017

Rappel des statistiques antérieures :

1473 abonnés au 31/12/2016

1176 destinataires en 2015

1035 destinataires en 2014



1 618
DESTINATAIRES

5.6. NOUVEAU MODE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION, LE RÉSEAU SOCIAL TWITTER

Depuis mai 2014, InfoMIE utilise Twitter pour diffuser sa veille transversale sur la thématique des mineurs isolés étrangers. Twitter constitue un nouveau canal pour sensibiliser aux problématiques des mineurs isolés étrangers et toucher de nouvelles cibles.

Sont « tweetées » les documentations compilées et publiées sur le centre ressources www.infomie.net.

Nous comptons **1 104 abonnés au 31/12/2017**,
(+406 par rapport à 2016)

Rappel des statistiques antérieures :

698 abonnés au 31/12/2016

362 abonnés au 31/12/2015

89 au 31/12/2014

Nombres de tweets réalisés par InfoMIE :

1045 tweets en 2017

1521 tweets en 2016

805 tweets en 2015

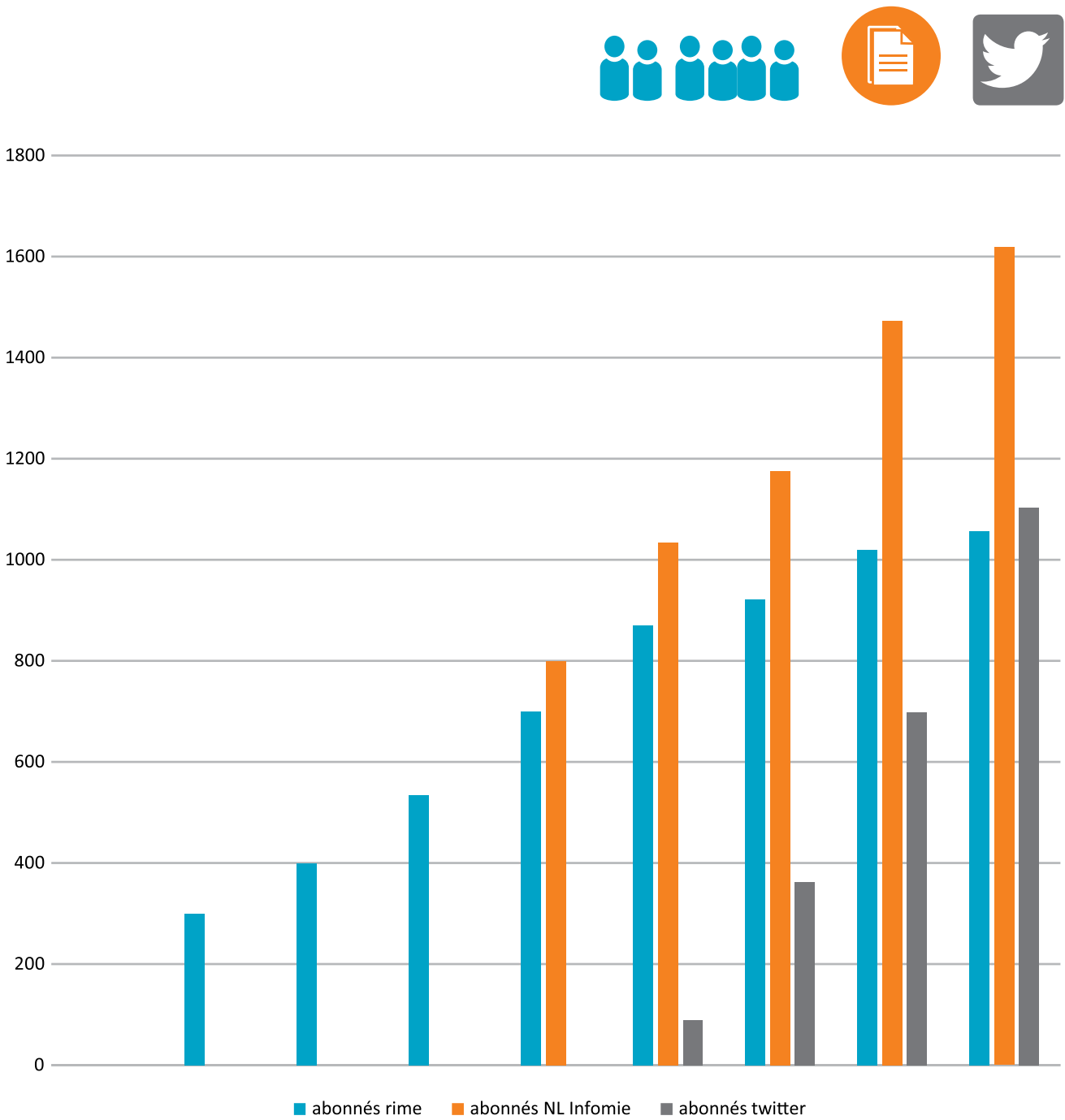


1 104
ABONNÉS



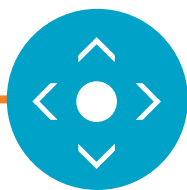
1 045
TWEETS

Évolution du nombre d'abonnés RIME - Newsletter - Twitter



6

Mettre en œuvre notre projet



VIE DE L'ASSOCIATION ET RESSOURCES HUMAINES

Depuis plusieurs années, InfoMIE a développé de nouvelles activités pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses, mais aussi pour apporter plus largement une information objective, exhaustive au nombre croissant d'acteurs confrontés aux complexités des accompagnements de ces enfants en danger.

Or, ironie des statistiques, alors que l'année 2017 montre des records historiques de fréquentation des outils et des instances d'InfoMIE, dont l'utilité est saluée par tous les acteurs, associations, services de l'Etat, collectivités, autorités indépendantes, professionnels, et ce présent rapport en témoigne, **les ressources humaines d'InfoMIE demeurent à 1 ETP et ce n'est plus possible.**

InfoMIE propose de nombreuses activités grâce au travail de son unique coordinatrice.

La situation financière de 2017 connaît une courbe inverse à celle des activités, ayant poussé la plateforme à réduire le nombre de stagiaires, la coordinatrice d'InfoMIE n'ayant eu qu'un appui stagiaire durant deux mois.

Au-delà de l'appui d'un poste stagiaire, l'ampleur des activités d'InfoMIE aujourd'hui appelle à étoffer l'équipe salariée d'InfoMIE sous peine de voir le rythme des activités ralentir.

58

MEMBRES

3

RÉUNIONS
DE BUREAU

5

RÉUNIONS
DE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

1

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE

LA GOUVERNANCE

Du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} juin 2017 :

Le Conseil d'administration d'InfoMIE est constitué des membres suivants : DEI-France, Ligue des Droits de l'Homme, Hors la Rue, Solidarité Laïque, Fondation Grancher, Espoir, ADMIE, Professeur Thierry Baubet, Parcours d'Exil, la Ligue de l'enseignement

Le Bureau est composé ainsi :

PRÉSIDENTE Solidarité Laïque
représentée par Roland Biache

VICE-PRÉSIDENTE Ligue des Droits de l'Homme,
représentée par Françoise Dumont / Alain Esmerly

TRÉSORERIE Fondation Grancher,
représentée par Bénédicte Aubert

SECRÉTARIAT DEI-France,
représentée par Jean-Luc Rongé
L'ADMIE,
représentée par Renaud Mandel

Du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2017 :

Le conseil d'administration d'InfoMIE est constitué des membres suivants : DEI-France, Ligue des Droits de l'Homme, Hors la Rue, Solidarité Laïque, Fondation Grancher, ADMIE, Professeur Thierry Baubet, Parcours d'Exil, Maître Emilie Dewaele, Réseau Accueil Insertion Hérault (RAIH)

Le bureau est composé ainsi :

PRÉSIDENTE Solidarité Laïque
représentée par Roland Biache

VICE-PRÉSIDENTE Ligue des Droits de l'Homme,
représentée par Françoise Dumont

TRÉSORERIE Fondation Grancher,
représentée par Bénédicte Aubert

SECRÉTARIAT DEI-France,
représentée par Jean-Luc Rongé
L'ADMIE,
représentée par Renaud Mandel

LES MEMBRES D'INFOMIE :

PERSONNES MORALES

- Association de Défense des Mineurs Isolés Etrangers
- Association Départementale de Sauvegarde de L'Enfance et de l'Adolescence en Seine et Marne
- Association En Temps
- Association Foyer les Algues
- Alteralia (ALJ 93)
- Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire
- Centre Primo Lévi
- La Cimade
- Conseil départemental du Val de Marne
- Conseil départemental de la Vienne
- Croix-Rouge française
- Défense des Enfants International - France
- ECPAT-France
- Espoir Centres Familiaux de Jeunes – Service Jeunes Errants
- Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives
- Fondation d'Auteuil
- Fondation Grancher
- Fondation Institut Protestant
- Forum Réfugiés - Cosi
- France Terre d'Asile
- GAIA 94
- Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés
- Hors La Rue
- Information Marseille Accueil Jeunes Écoute Santé
- Insertion et Alternatives
- Jeunesse et Droit
- La Ligue des Droits de l'Homme
- La Ligue de l'Enseignement
- MECS La Barthe—ANRAS
- Médecins du Monde
- Médecins Sans Frontières
- Parcours d'exil
- Réseau Accueil Insertion de l'Hérault
- Le Secours Catholique
- Solidarité Laïque
- UNICEF France
- UNIOPSS
- Urgence Jeunes
- La Voix De l'Enfant

PERSONNES PHYSIQUES

- Me Dominique Attias, Avocate, Barreau de Paris
- M. Corentin BAILLEUL, Ingénieur d'études, Migrinter
- Me Adeline Balalestie, Avocate, Barreau de Montpellier
- Pr. Thierry BAUBET, Psychiatre, Chef de service de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent, psychiatrie générale et addictions à l'hôpital Avicenne
- Me Catherine Brault, Avocate, Barreau de Paris
- Me Catherine DAOUD, Avocate, Antenne des mineurs, Barreau de Paris
- Me Émilie DEWAELE, Avocate, Barreau de Lille
- Mme Edwige Fourot, précédemment Assistante sociale
- Me Brigitte Jeannot, Avocate, Barreau de Nancy
- Me Mélanie LE VERGER, Avocate au Barreau de Rennes
- Mme Arlette Milosavljevic, précédemment Assistante sociale
- Dr. Sevan MINASSIAN, Psychiatre, Maison des adolescents, Hôpital Cochin et Hôpital Avicenne
- Mme Liliane RICART, Directrice adjointe MECS de Cerdagne
- Me Isabelle ROTH, Avocate, Antenne des mineurs, Barreau de Paris
- M. Daniel Senovilla Hernandez, Docteur en droit, Laboratoire Migrinter
- Mme Océane Uzureau, Ingénieure d'études, Migrinter
- Me Laurence Tartour, Avocate, Barreau de Paris
- Mme Laurence Vagnier, Administratrice hors classe
- Mme Alexandra Vié, Sociologue, Guyane

